

Stratégie Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

du Parc Naturel Régional de
Lorraine et des communautés
de communes partenaires



AVEC LE SOUTIEN DE :

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Région **ALSACE**
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE



SOMMAIRE

Propos introductif	3
Rappel de la démarche	7
1. Les objectifs TEPCV	7
2. La méthode déployée	8
La stratégie TEPCV	10
1. STRUCTURER UNE GOUVERNANCE PÉRENNE POUR DEVENIR UN TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE	12
2. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN COHÉRENCE AVEC LES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ ET DE PAYSAGE	17
3. MAITRISER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PATRIMOINE BÂTI	24
4. DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES ET SOLIDAIRES	32
5. RENFORCER L'APPUI ET L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS ET DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	40
6. ENGAGER LE TERRITOIRE DANS UNE DYNAMIQUE D'ÉCONOMIE DURABLE ET CIRCULAIRE	46
ANNEXES	57
1. Tableau de synthèse de la stratégie TEPCV du PNR Lorraine et des 8 Communautés de Communes	57
2. Acteurs ayant participé au module du Forum dédié à la rénovation du patrimoine bâti.....	60
3. Acteurs ayant participé au module du Forum dédié au développement des énergies renouvelables.....	60
4. Compte-rendu des ateliers participatifs du Forum du 12 mai 2016, à Chambley, dans le cadre de la stratégie TEPCV du PNRL et des 8 Communautés de communes partenaires.....	61
5. La Pré-stratégie TEPCV du PNR Lorraine et des 8 CODECOMS Engagées.....	69
6. Le programme de la conférence des territoires du 30 juin.....	74
7. Glossaire	75

Propos introductif

La transition énergétique en marche à tous les niveaux

L'importance des enjeux énergétiques et climatiques a été mise en lumière à la fin de l'année 2015 par la tenue à Paris de la 21^{ème} Conférence des Parties (COP 21). Présidée par la France dans le cadre des négociations internationales organisées par les Nations Unies (ONU), ce sommet a abouti à la signature de l'Accord de Paris, historique par son caractère universel (unanimité des 195 États parties) et ambitieux en termes de lutte contre le changement climatique. Les enjeux les plus importants au regard du climat et de l'énergie ont été mis en évidence partout sur le globe : raréfaction (et inflation du coût) des ressources en énergies, forte dépendance aux énergies fossiles - émettrices de gaz à effet de serre (GES), croissance de la demande en énergie ou encore pollution atmosphérique...

Au niveau national, la France a aussi réaffirmé ses ambitions et son engagement dans la transition énergétique, avec l'adoption à l'été 2015 de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV, n° 2015-992). Celle-ci va encore au-delà des objectifs européens, et pose le cadre des outils et actions à mettre en place dans les prochaines années.



Surtout, la LTECV reconnaît le rôle essentiel des collectivités territoriales dans la concrétisation de la transition énergétique. La COP 21 de Paris a du reste été remarquable pour la même raison : l'implication, pour la première fois à un tel niveau, des acteurs non étatiques que sont les associations, les entreprises et surtout les collectivités territoriales.

Le Parc naturel régional de Lorraine comme animateur de la transition énergétique sur son territoire

Créé en 1974, le Parc naturel régional de Lorraine (PnrL), territoire rural reconnu pour la qualité de ses milieux naturels, de ses paysages et de son patrimoine s'étend sur 210 000 hectares au cœur de la Région Lorraine, en partie sur les départements de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle.

Au 1^{er} janvier 2015, le Parc naturel régional de Lorraine regroupe 183 communes, 14 intercommunalités pour une population totale de 78 000 habitants.

Le Parc naturel régional de Lorraine, administré par un syndicat mixte dédié, a pour objet réglementaire de :

- protéger et valoriser le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- participer à l'aménagement durable du territoire,
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

La nouvelle Charte du Parc applicable pour la période 2015-2027 a été approuvée par les instances du PnrL, l'Etat, les collectivités territoriales, établissements publics et les partenaires institutionnels.

Ce nouveau projet de territoire se décline autour de **trois vocations prioritaires** :

- **Un territoire qui préserve et valorise ses espaces, ses ressources naturelles et ses diversités**
- **Un territoire qui participe à l'attractivité de la Lorraine**
- **Un territoire qui construit son avenir avec ses bassins de vie et ses populations**

Les objectifs stratégiques et opérationnels suivants de la charte 2015-2027 du PnrL s'inscrivent plus particulièrement dans les enjeux de la transition énergétique :

- *Objectif opérationnel 1.4.3 : Participer à l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques*
- *Objectif stratégique 2.2 : Participer à l'aménagement régional en valorisant et en préservant nos paysages et nos patrimoines*
- *Objectif opérationnel 3.1.1 : Prendre part aux initiatives en faveur de l'innovation et de l'émergence d'une économie verte*
- *Objectif opérationnel 3.1.2 : Développer l'économie de proximité*
- *Objectif opérationnel 3.2.1 : Développer de nouvelles formes de mobilité*
- *Objectif opérationnel 3.2.2 : Diminuer les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre*

Le PNR de Lorraine a ainsi toute légitimité à se positionner comme animateur du territoire sur de grands projets rassemblant les collectivités adhérentes, à l'instar de la mise en œuvre de la transition énergétique.

Opérateur territorial de la préservation de l'environnement et de l'aménagement durable du territoire, le Parc se pose ainsi comme un **médiateur clé entre le niveau stratégique de la Région et l'échelle opérationnelle des communautés de communes**. Il constitue un maillon indispensable permettant à la fois la construction d'un projet de territoire à partir des initiatives et volontés locales et une déclinaison territoriale des grandes orientations du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE).

Une démarche Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) élaborée avec les communautés de communes

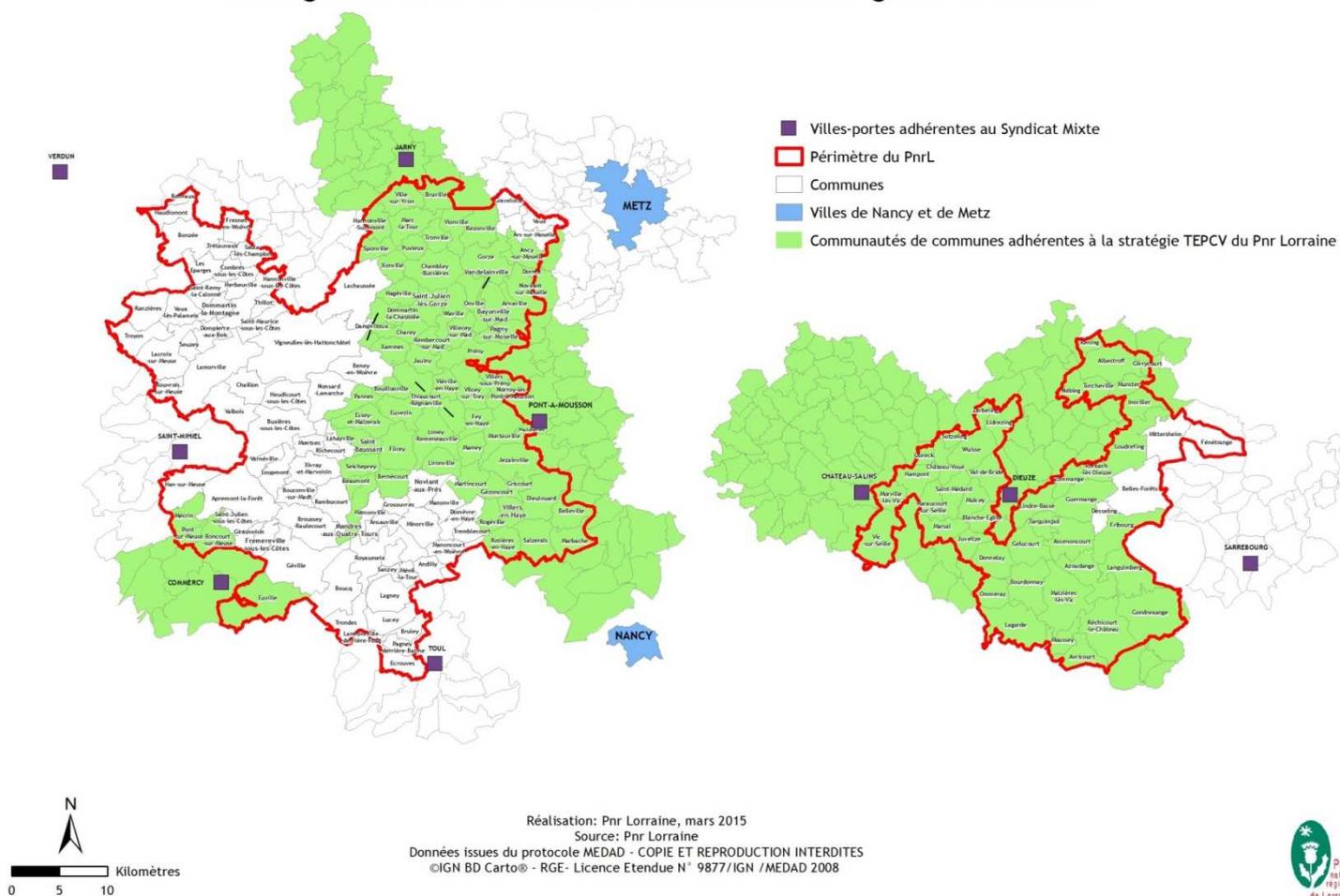
Le PNR et ses collectivités adhérentes ont déjà engagé des efforts en faveur de la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. C'est notamment le cas à travers l'élaboration d'un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) depuis 2009. Il existe en effet un important enjeu énergétique sur le territoire, qu'a illustré le diagnostic du PCET. Celui-ci montre en effet qu'en 2009, **seules 0,1% des consommations d'énergie du territoire étaient couvertes par des énergies renouvelables produites localement** (principalement grâce à l'électricité éolienne et hydraulique).

Dans la continuité de ce premier travail qu'a constitué le Plan Climat, **le Parc s'engage aujourd'hui dans une démarche de « territoire à énergie positive » aux côtés de 8**

Communautés de communes. Les 8 Communautés de communes (CC) parties prenantes sont les suivantes :

- CC du Val de Moselle
- CC de Jarny
- CC du Bassin de Pompey
- CC du Bassin de Pont-à-Mousson
- CC du Chardon Lorrain
- CC du Pays de Commercy
- CC du Pays des étangs
- CC du Saulnois

Stratégie TEPCV sur le territoire du Parc naturel régional de Lorraine



Un Territoire à Énergie Positive vise l'**autonomie énergétique à l'échelle locale**, autrement dit « *l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques* » comme le précise la loi TECV de 2015. Cette ambition suppose la mobilisation des forces vives du territoire. Surtout, elle aspire à la valorisation des ressources (humaines, naturelles, techniques) locales et à la création de richesse et d'activité dans les territoires.

Une dépendance énergétique bien marquée (bilan présenté à la conférence annuelle des territoires du 30 juin 2016)

PRODUCTION (tep)	2009	%	2016	%	CONSOMMATION (tep)	2009	%	2016	%
Solaire thermique	177	1	240	1	Déplacements	123 719	11	136 075	13
Solaire photovoltaïque	109	1	9078	36	Fret	67 483	6	83 738	8
Géothermie verticale	153	1	193	1	Agriculture	56 236	5	73 271	7
Chaufferies bois collectives	1204	8	1810	7	Tertiaire	78 730	7	94 205	9
Méthanisation	0	0	516	2	Résidentiel	191 202	17	219 813	21
Hydraulique	1775	12	2292	9	Industries	449 886	40	79 132	36
Éolien	11 333	77	11333	45	Production d'énergie	157 460	14	62 803	6
TOTAL	14751	100	25462	100	TOTAL	1 124 716	100	1 046 728	100

% indépendance énergétique		
PCT PnrL 2009/2016	1%	2,5%
Lorraine 2005/2008	4%	5%
France 2005/2013	10%	14%

Source : PnrL. Périmètre Plan climat territorial. 2009 et 2016

Malgré une diminution des consommations d'énergie (-7%) et une hausse de la production des EnR (+73%), l'autonomie énergétique est encore très loin d'être atteinte.

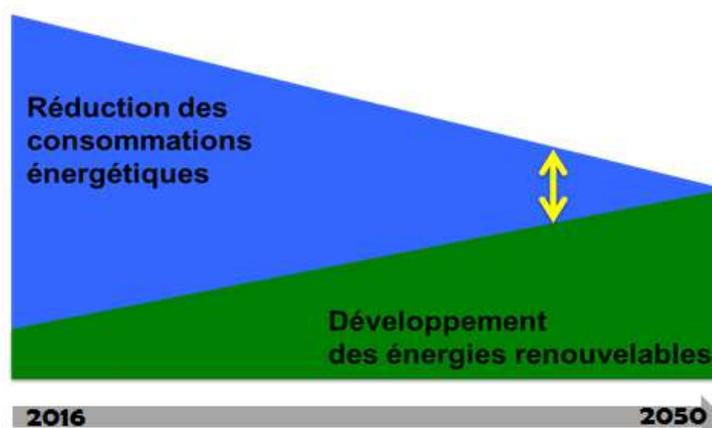
La stratégie présentée dans les pages suivantes constitue ainsi la feuille de route proposée par le Parc et les Communautés de Communes pour la mise en œuvre de leur ambition TEPCV.

Rappel de la démarche

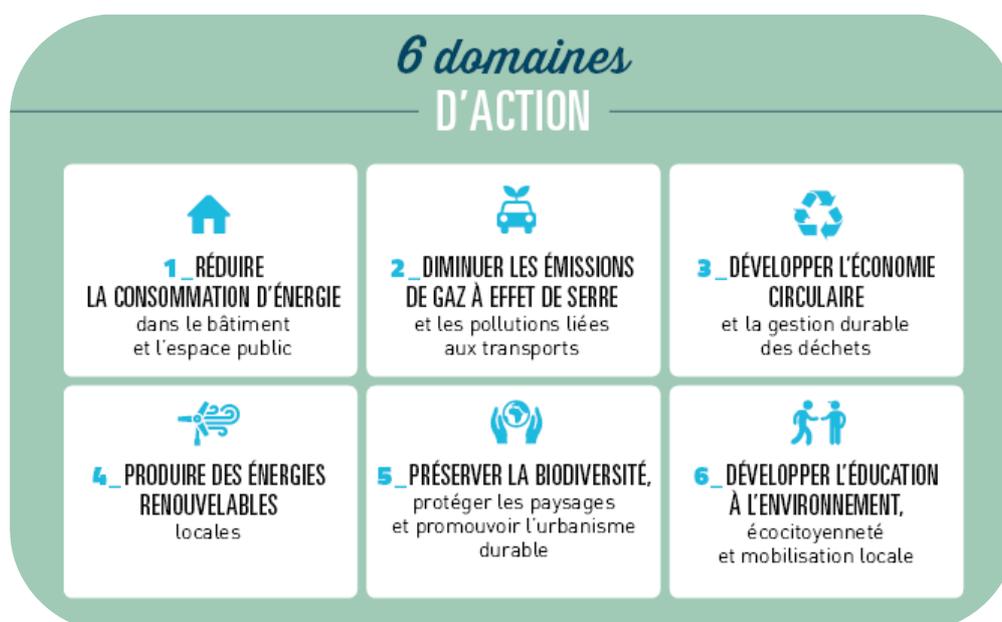
1. Les objectifs TEPCV

Un « territoire à énergie positive » vise l'objectif de **réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables (EnR) locales**. Il s'agit ainsi d'une démarche ambitieuse, qui engage le territoire dans une logique d'autonomie énergétique à long terme.

C'est dans cette logique qu'ont été reconnus les « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV). Issus d'un appel à projets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, ces 400 TEPCV sont des collectivités reconnues pour la **qualité et le sérieux de leur projet pour un développement territorial plus sobre et économe en énergie et en ressources**.



Les représentants de chacun de ces territoires lauréats ont signé avec le Ministère une convention précisant les projets mis en œuvre par la collectivité et l'accompagnement technique et financier correspondant. Le dispositif TEPCV peut recouvrir les 6 domaines détaillés ci-dessous.



Pour sa part, le Parc Naturel Régional de Lorraine a été labellisé TEPCV en décembre 2015, après l'élaboration d'un projet de candidature avec les Communautés de Communes volontaires selon la méthode détaillée ci-après.

2. La méthode déployée

Dans l'optique de formaliser une candidature à l'appel à projets TEPCV, le PNR Lorraine et les Communautés de Communes partenaires ont engagé un premier travail de concertation entre 2014 et 2015, en s'appuyant sur:

- L'élaboration et de la mise en Plan Climat Territorial du PNR de Lorraine
- Les échanges menés avec les élus et acteurs du Territoire dans le cadre de l'élaboration de la Charte du Parc naturel régional de Lorraine pour 2015-2027
- La démarche de contractualisation avec les intercommunalités du territoire

Ce travail collectif a abouti à la définition d'**une pré-stratégie qui a valu au PNRL et aux Communautés de Communes parties prenantes la reconnaissance TEPCV** (cf. annexe 1 ci-jointe)

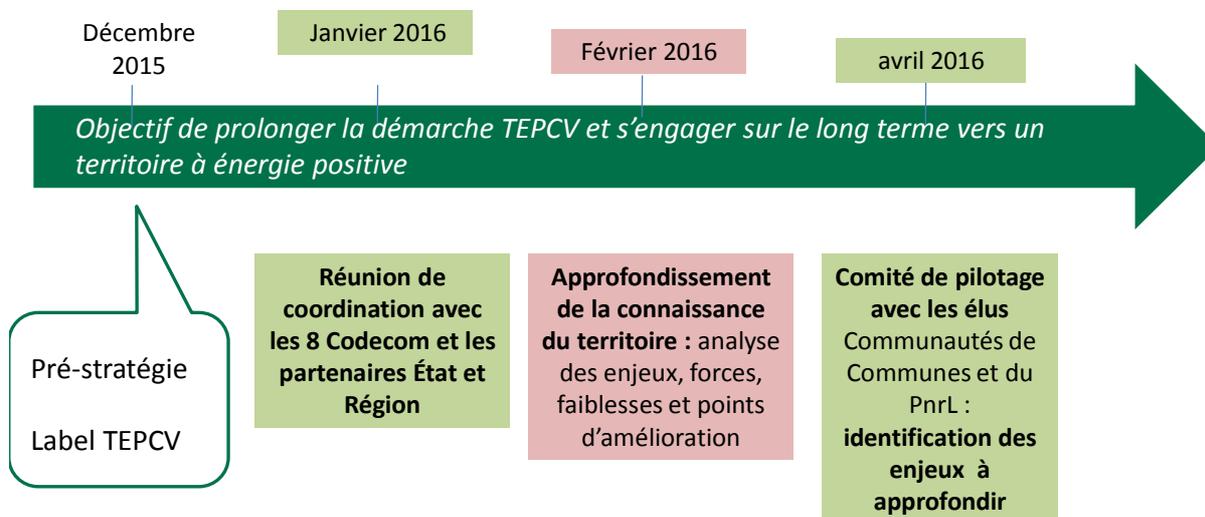
Depuis le début de l'année 2016, le PNR Lorraine s'est engagé dans une démarche d'approfondissement de cette stratégie, avec l'appui du cabinet Auxilia. De janvier à juin, il s'est agi pas à pas de construire, collectivement avec les Communautés de Communes et partenaires du Parc, **une stratégie TEPCV opérationnelle pour les années à venir.**

Les principales étapes de travail ont été :

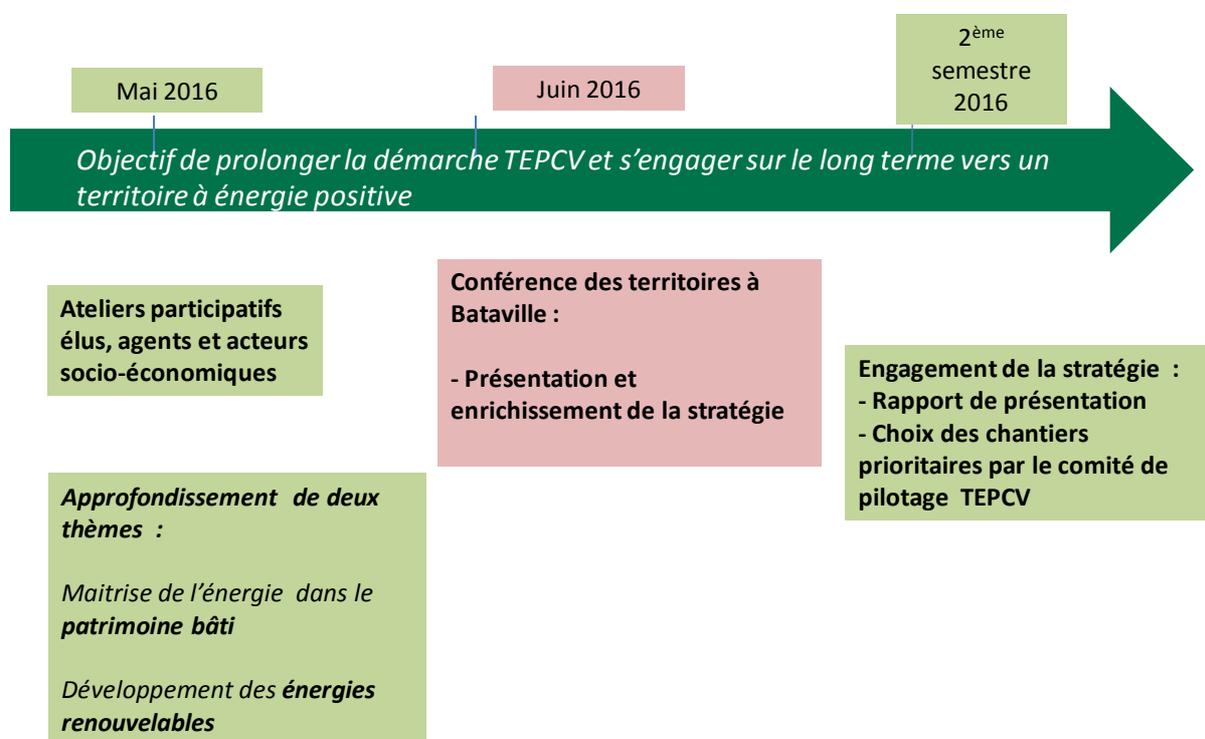
- ▶ **Janvier 2016 : Coordination technique** avec les Communautés de Communes et partenaires institutionnels (DREAL, Région, ADEME) afin d'apporter un regard critique sur la pré-stratégie et définir le cadre des étapes de travail suivantes ;
- ▶ **Février 2016 : Campagne d'entretiens** avec l'ensemble des Communautés de Communes afin de recueillir leurs besoins et d'affiner l'état des lieux du territoire (acteurs en présence, initiatives existantes et projets en cours, etc.) ;
- ▶ **Avril 2016 : Comité de pilotage** pour affirmer la volonté politique des élus à porter la démarche TEPCV et choisir les enjeux prioritaires de la stratégie à construire ;
- ▶ **Mai 2016 : Forum avec les partenaires et acteurs socioéconomiques** pour l'approfondissement des thématiques prioritaires et échanges opérationnels sur les actions à mettre en œuvre. Le compte-rendu de ce Forum est présenté en annexe n°4 du présent document.

Ce travail a permis la co-construction de la stratégie détaillée dans la partie suivante. Celle-ci a été présentée au Comité de pilotage TEPCV le 14 juin 2016 et aux partenaires du Parc lors de la Conférence des Territoires du PNR de Lorraine du 30 juin 2016 à Bataville (cf. Annexe 6).

Les étapes de la consolidation de la Stratégie Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte



Les étapes de la consolidation de la Stratégie Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

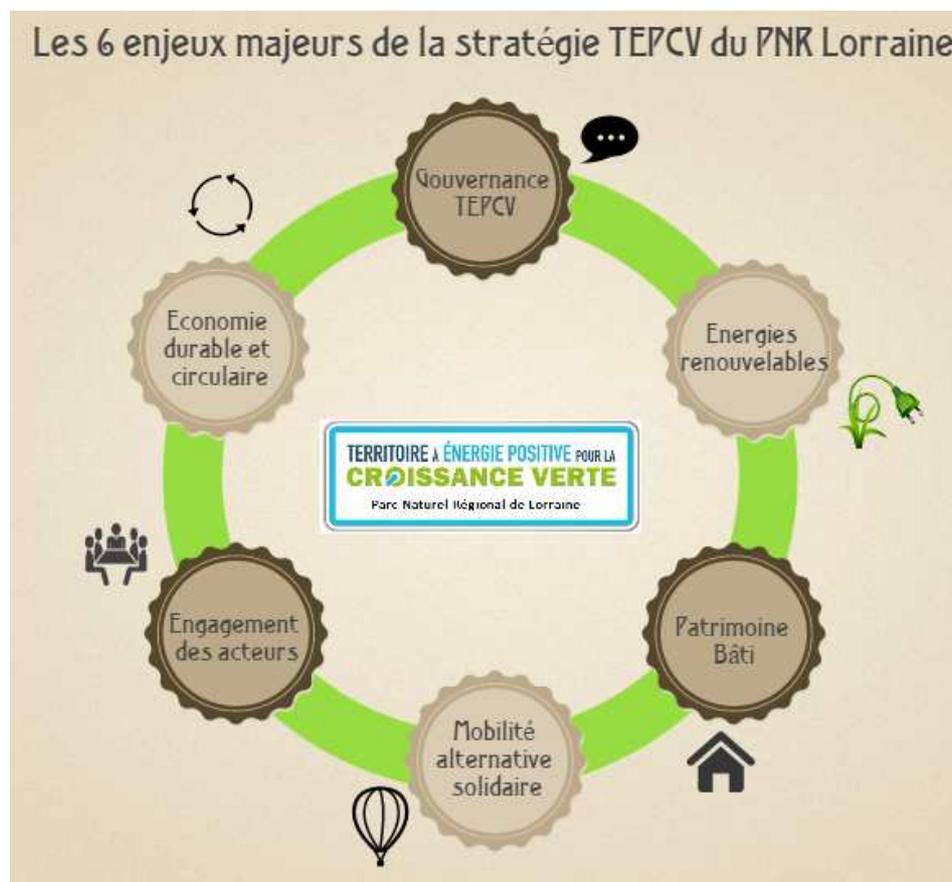


La stratégie TEPCV

La stratégie définie collectivement et ici présentée correspond au plan d'action du PNR et des Communautés de Communes pour répondre à l'ambition de devenir un **territoire à énergie positive**.

Si le Parc porte l'animation du projet, **les Communautés de Communes sont des acteurs majeurs dans les orientations retenues, le choix et la mise en œuvre des actions**. En effet, le contexte varie sensiblement en fonction des EPCI (présence ou non d'un Conseiller en Énergie Partagé, d'un syndicat d'électricité, d'une opération d'amélioration de l'habitat, d'une compétence transport, etc.), le déploiement des actions pourra se faire à géométrie variable, en fonction des enjeux et besoins de chaque partie du territoire.

La stratégie TEPCV du PNR de Lorraine et des communautés de communes partenaires se décline en **6 enjeux majeurs**, qui sont les suivants :



Dans les pages suivantes, **chacun de ces enjeux fait l'objet d'un paragraphe** rappelant (1) les principaux éléments de l'état des lieux, (2) les priorités d'action identifiées et, (3) pour les chantiers prioritaires, un focus sur le processus de mise en œuvre. Les chantiers prioritaires correspondent à des pistes d'actions à approfondir et mettre en œuvre prioritairement avec l'appui de l'ingénierie du PNR de Lorraine et des communautés de communes. Il va de soi que la déclinaison de ses actions sur les communautés de communes pourra prendre des formes différentes.

Lors du Comité de pilotage du mois d'avril, les élus ont identifiés deux enjeux (« **Développer les énergies renouvelables en cohérence avec les enjeux de biodiversité et de paysage** » et « **Maîtriser les consommations énergétiques du patrimoine bâti** ») comme étant prioritaires au regard des enjeux du territoire. Ils ont fait l'objet d'un travail spécifique en vue d'identifier les premières actions à mettre en œuvre.

En effet, la **faiblesse de l'indépendance énergétique** du territoire évoquée précédemment (2.5 % en 2016) implique de **développer de manière plus massive les énergies renouvelables**.

Par ailleurs, la **part importante de l'habitat et du tertiaire dans la consommation énergétique** du territoire (30 % en 2016), domaine sur lequel les collectivités locales peuvent agir et produire un effet levier est également considéré **comme une priorité d'action**.

Ainsi, l'axe « **Gouvernance** » a fait l'objet d'une réflexion avec les communautés de communes, notamment suite à de entretiens conduits avec les agents ou élus et lors des échanges des comités de pilotage.

L'axe « **accompagnement des collectivités locales et des acteurs économiques** » a été travaillé dans le cadre du dispositif financier TEPCV, notamment par l'engagement d'actions au bénéfice des communes et des communautés de communes dans les domaines de l'éclairage public, de la mobilité, des énergies renouvelables et de la gestion des déchets.

L'Axe « **Economie durable et circulaire** » a été développé au cours de l'année 2016, notamment dans un domaine, les circuits alimentaires de proximité avec la conduite d'une étude « **consommateurs** » sur par le PNR de Lorraine et les communautés de communes sur la zone Ouest du PNR et une étude stratégique conduite par la communauté de communes du Saulnois.

L'Axe « **Mobilités** » fera l'objet d'un travail complémentaire dans les mois à venir.

1. STRUCTURER UNE GOUVERNANCE PÉRENNE POUR DEVENIR UN TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE



LES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- ▶ **Le périmètre de la démarche TEPCV n'est pas identique à celle du PNR** comme le montre la carte présentée en introduction. Ainsi un certain nombre de communes adhérentes au Parc ne font pas partie de la démarche, notamment parce que leur EPCI est partie prenante d'une autre projet type TEPOS. Au contraire, la démarche TEPCV du Parc s'articulant autour des Communautés de Communes, le périmètre comprend des communes situées hors de l'aire du Parc.
- ▶ **La situation particulière du territoire** du PNR (situé en partie sur les départements de la Meuse, de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle) implique des différences entre les contextes locaux (existence ou non d'un Syndicat départemental d'électricité par exemple).
- ▶ **Il existe enfin une grande hétérogénéité des compétences** entre les Communautés de Communes, ainsi qu'en termes de moyens (humains, techniques, financiers) et d'actions engagées.
- ▶ **Une nécessité de préciser le rôle du PNR, des communautés de communes et des autres acteurs dans la mise en œuvre des actions**, à l'instar de la démarche de convention de partenariat engagée entre les communautés de communes et le PNR.

Au cours du mois de Février 2016, des interviews ont été menés auprès des référents techniques des Communautés de communes partenaires en charge du projet TEPCV. La question de la gouvernance territoriale autour de la transition énergétique est apparue comme un axe de travail prioritaire à investir rapidement selon eux.

Les référents relèvent qu'il y a la nécessité de favoriser l'échange et la connaissance mutuelle des actions portées par les collectivités locales en matière de transition énergétique. Cette connaissance mutuelle est d'autant plus indispensable à cultiver que la géographie du territoire du Parc ne facilite pas ces échanges. La culture de l'échange et de la communication doit être développée.

Les référents techniques des EPCI attendent du Parc Naturel Régional qu'il se positionne en tant qu'animateur et coordonnateur de la démarche TEPCV en mettant en place les conditions nécessaires d'échanges sur le sujet, qu'il développe les relations entre d'autres territoires, hors Parc, engagés dans une démarche TEPOS, soutenir techniquement et/ou financièrement certaines expérimentations qui peuvent servir la transition énergétique du territoire lorrain.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS, ACTIONS ET CHANTIERS PRIORITAIRES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1

ELABORER LA GOUVERNANCE DE LA STRATÉGIE TEPCV AVEC LES 8 INTERCOMMUNALITÉS PARTENAIRES

La gouvernance est un véritable enjeu pour le succès de la mise en œuvre d'une stratégie de long terme telle que le territoire à énergie positive. C'est d'autant plus le cas pour le projet porté par le PNR Lorraine, dans la mesure où celui-ci s'applique à un territoire différent de son strict périmètre (lire le propos introductif). Surtout, la mise en œuvre des actions dépend fortement de l'implication des 8 intercommunalités partenaires. Cet objectif opérationnel vise donc à définir leurs modalités d'intervention.

ACTION 1.1.1

Animer un Comité de Pilotage Territorial d'élaboration et de suivi de la stratégie TEPCV



Le Comité de pilotage (COFIL) est l'instance permanente chargée du pilotage stratégique de la démarche TEPCV. Elle est responsable des grandes orientations prises et du contrôle de la mise en œuvre des actions dans le temps. Enfin, c'est également le Comité de pilotage qui, le moment venu, définit l'adaptation des objectifs ou des actions en fonction des besoins.

La composition du Comité de pilotage territorial :

- Représentants des 8 intercommunalités
- Représentants du PNRL
- État (ADEME, DDT et DREAL)
- Région

Celui-ci s'est réuni 3 fois au cours du premier semestre de l'année 2016.

L'action vise à rendre cette instance pérenne dans le temps et le plus efficace possible dans le suivi de la démarche, au regard notamment des enjeux suivants :

- L'identification par les intercommunalités des interlocuteurs techniques et permanents pour le projet TEPCV ;
- L'appropriation par le COFIL des outils de mise en œuvre et suivi (voir action 1.1.3) ;
- L'organisation de rencontres à échéances régulières afin de rythmer la mise en œuvre et de réorienter les actions au besoin.

ACTION 1.1.2 Identifier sur chaque action du TEPCV les rôles et engagements des acteurs

Cette action liée à la gouvernance est au cœur de la démarche TEPCV : elle irrigue de manière transversale l'ensemble des 6 axes stratégiques et des actions.

En fonction des thématiques, les acteurs pilotes et partenaires ne sont ainsi pas les mêmes. Il convient de clarifier la répartition des rôles de chacun.

Pour chaque action, il est essentiel d'identifier :

- L'acteur pilote (PNRL, Communautés de Communes, autre partenaire public ou privé) ;
- Le rôle du Parc (accompagnement technique, financement, coordination, etc.) et des communautés de communes ;
- Les partenaires (techniques, financiers) ;
- Les relais (en matière d'animation et de communication notamment).

Ces informations doivent être inscrites au moment du développement de chaque axe et action, en fonction des compétences, moyens humains et du niveau d'avancement de chaque acteur sur la thématique.

Pour exemple sur l'axe n°4 « *Développer les services de transports durables et de mobilités alternatives et solidaires* », le portage pressenti ne sera pas le même sur les actions liées aux infrastructures et aux transports collectifs (dévolus aux intercommunalités lorsqu'elles sont compétentes en la matière) que pour les actions de mobilité interterritoriale et alternative (PNRL, Pays, collectivités territoriales, associations locales).

ACTION 1.1.3

Mettre en place un outil partagé de suivi des actions engagées à l'échelle du PNRL : Climat Pratic



Développé par le Réseau Action Climat-France (RAC-F), l'ADEME et le CLER, l'outil Climat Pratic a été expérimenté pendant 12 mois sur 25 territoires pilotes, dont le PNRL. Celui-ci est un outil numérique qui vise à accompagner les petites communes, intercommunalités et PNR dans la mise en œuvre et le suivi d'une politique climat-air-énergie.

Climat Pratic a vocation à s'adapter au contexte local : un travail est donc d'ores et déjà mené depuis 2015 entre l'ADEME et le Parc afin de rendre l'outil opérationnel dans le cadre de la présente démarche TEPCV.

Afin de rendre l'outil opérant et utile au projet, l'enjeu est double :

- Imaginer le moyen optimal d'associer les intercommunalités (voire les communes volontaires) à l'utilisation de l'outil (en tant que pilotes d'actions et détentrices de données) ;
- Trouver l'usage optimal de l'outil par le Comité de pilotage territorial, pour le suivi de la démarche TEPCV (quel acteur responsable du renseignement de l'outil, quelles informations de sortie, etc.).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.2

ANIMER LA STRATÉGIE POUR FAIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE UN PROJET CITOYEN

ACTION 1.2.1 Coordonner les acteurs et renforcer l'accompagnement des projets

L'accompagnement des porteurs de projets est l'un des crédos de la démarche TEPCV du PNRL et des intercommunalités partenaires (voir axe n°4 « *Renforcer l'appui et l'engagement des collectivités et des habitants dans la transition* »).

énergétique »). Or cet accompagnement nécessite une véritable ingénierie, dont toutes les structures ne bénéficient pas.

La mutualisation des moyens et des fonctions est déjà une réalité sur le territoire, à l'exemple des Conseils en Énergie Partagés (CEP). Il est néanmoins ressorti des entretiens avec les Communautés de communes une forte volonté d'approfondir et d'élargir cette mutualisation.

Il s'agit notamment, sur chacun des champs de la transition énergétique (et de la stratégie TEPCV du territoire), d'identifier les moyens d'ingénierie au sein :

- De l'équipe du Parc ;
- Des collectivités locales et territoriales ;
- Des partenaires techniques (Espaces Info Énergie / Agences Locales de l'Énergie et du Climat, CAUE, ERDF, etc.) ;
- Des professionnels et de leurs organisations représentatives (acteurs dans le domaine de l'énergie, des EnR, du bâtiment, des entreprises, de l'agriculture, etc.) ;
- Des universités et de la recherche (ENSAIA, etc.) ;
- Des associations partenaires (exemple : l'ANPCEN - voir action 5.1.2).

Une fois ces moyens identifiés, il appartiendra au Comité de pilotage d'imaginer les moyens de les coordonner au mieux, et, le cas échéant, de les mutualiser.

ACTION 1.2.2 Développer des actions de sensibilisation, d'éducation et de participation des habitants



Les habitants sont des acteurs indispensables à la réussite de la démarche TEPCV à moyen et long termes, et il est à ce titre essentiel de prévoir des temps partagés avec eux. Ces temps peuvent avoir pour objectif d'informer et de sensibiliser (logique descendante) mais aussi d'impliquer les habitants et partenaires dans une logique participative (faire émerger des idées, opérationnaliser une action, partager des expériences, etc.).

Les pistes d'animation sont nombreuses : ateliers de travail, formations, rencontres thématiques, visites et présentation de projets innovants, partage d'expériences. La Conférence des territoires organisée le 30 juin dernier à Bataville (120 participants) est un excellent exemple d'évènement collectif et inclusif des acteurs du territoire dans la démarche TEPCV.

Il est aussi primordial que les acteurs locaux aient accès aux ressources et à l'ingénierie qui font l'objet de l'action précédente (action 1.2.1) afin de renforcer leurs projets.

Par ailleurs, les actions de sensibilisation et d'éducation sont essentielles pour accompagner l'évolution des modes de vie et les changements nécessaires pour engager la transition énergétique.

La démarche « familles à énergie positive » conduite par les Espaces Info Energie ou le programme « Connais ton Parc » mené par le PNRL en direction des jeunes publics sont des actions exemplaires à développer sur l'ensemble du territoire.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.3**ARTICULER LA STRATÉGIE ET LE PLAN D'ACTION
TEPCV AVEC LES PROJETS DES « TERRITOIRES A
ÉNERGIE POSITIVE » VOISINS****ACTION 1.3.1** **Coordonner les projets du TEPCV du PNRL et des Communautés de
Communes avec les collectivités voisines**

Le projet TEPCV du PNR de Lorraine ne s'établit pas exactement sur le périmètre du Parc. Celui-ci connaît en effet d'autres démarches portées par différentes collectivités qui sont principalement :

- Le Pays Terres de Lorraine
- Le PETR Cœur de Lorraine
- La CC Sarrebourg Moselle Sud

Si elles ne sont pas porteuses de démarches TEPCV, les agglomérations de Nancy et Metz sont chacune engagées dans des projets territoriaux énergie-climat (Plans Climat Air Energie notamment) et réalisent des actions qui seraient intéressantes à mutualiser (actions de sensibilisation et d'information par exemple).

La coordination avec toutes ces initiatives adjacentes est indispensable dans un souci d'efficacité (en mutualisant certains moyens, en évitant le développement de projets concurrents) et de cohérence territoriale : il s'agit de faire en sorte que, le moins souvent possible, un habitant n'ait pas accès aux mêmes services qu'un résident d'une commune voisine.

Dans cette optique, l'échange et le dialogue sont naturellement indispensables. Cela doit se concrétiser par la rencontre régulière des équipes techniques en charge, voire de représentants des Comités de pilotage respectifs afin d'identifier de plus amples synergies. Ainsi les représentants des démarches TEPCV précitées ont été invités à la Conférence des Territoires du PNRL du 30 juin.

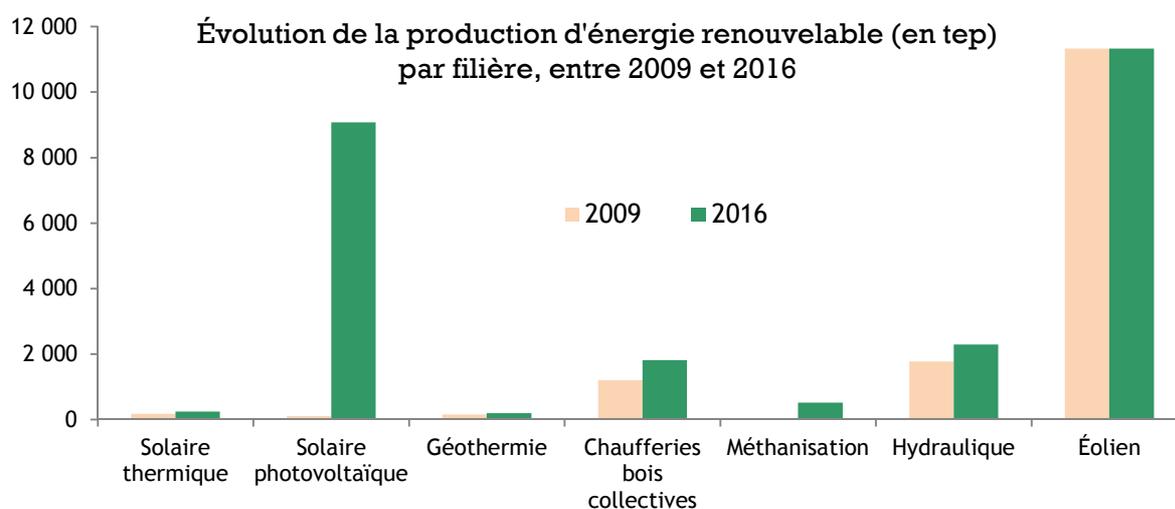
Le suivi des démarches TEPCV par les partenaires institutionnels que sont l'ADEME, la DDT, la Région et la DREAL est une opportunité à saisir : ils peuvent être de précieuses courroies de transmission de l'information, et la garantie de la cohérence des projets est une de leurs responsabilités.

2. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN COHÉRENCE AVEC LES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ ET DE PAYSAGE



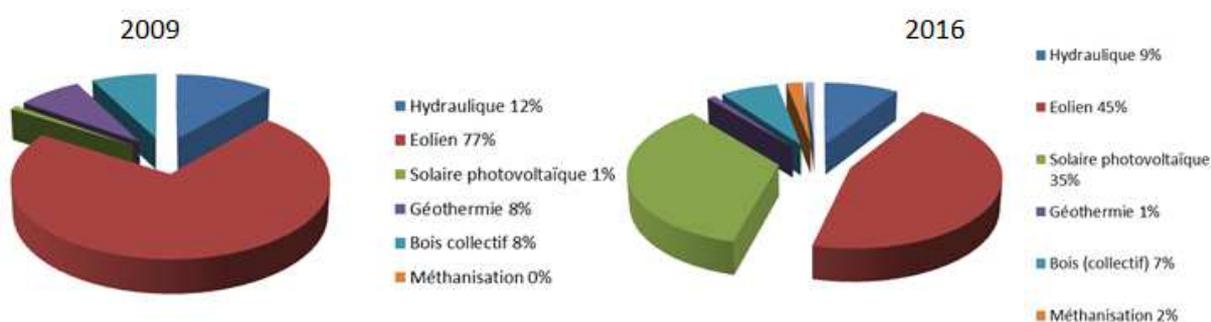
LES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- ▶ **Le territoire est fortement dépendant des énergies fossiles** (fioul, gaz, etc.), importées depuis l'extérieur du territoire et fortement émettrices de GES. En 2016, la consommation d'énergie n'est ainsi couverte qu'à 2,5% par la production locale et renouvelable. Ce taux est de 5% à l'échelle de la Lorraine.
- ▶ **La production d'EnR a néanmoins connu une forte croissance ces dernières années** : +73% entre 2009 (14 751 tep) et 2016 (25 462 tep).

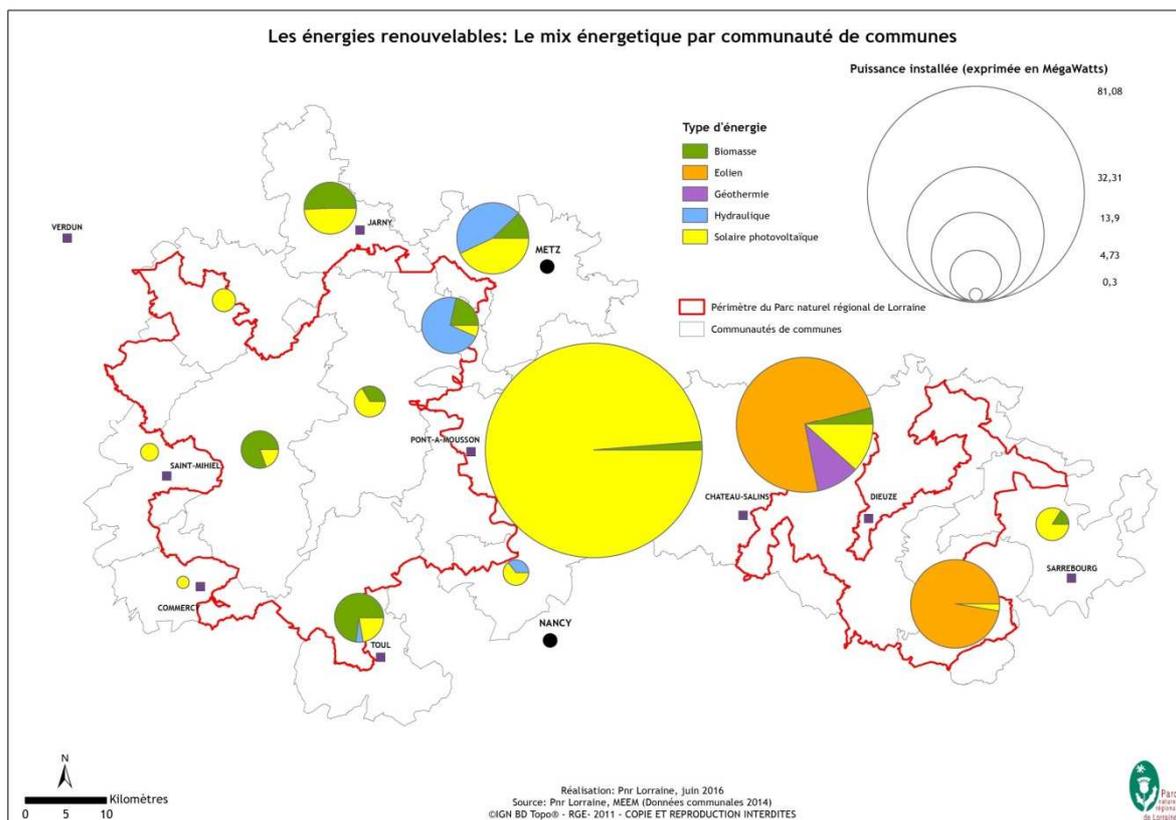


Source Auxilia, issu des données fournies sur le périmètre Plan climat pour 2009 et 2016

La hausse de la production d'énergies renouvelables entre 2009 et 2016



Source PnRL. Périmètre Plan climat territorial 2009 et 2016



Source PNRL 2016

- ▶ **Une dynamique centrée sur les filières photovoltaïques et bois**, notamment grâce respectivement aux sites de Toul-Rosières et de Bataville ainsi qu'aux chaufferies bois d'Ecrouves et de Château-Salins. La méthanisation débute pour sa part son développement sur le territoire, alors que l'éolien reste stable.
- ▶ **L'existence d'une convention de partenariat entre le Parc et la CRAL** (Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine) dont le volet énergie prévoit l'implication du secteur agricole dans le développement des énergies renouvelables, photovoltaïque sur toiture et méthanisation en tête.
- ▶ **Une mobilisation des acteurs (particuliers, collectivités, entreprises) qui reste à renforcer** afin de susciter un développement des énergies renouvelables par les porteurs de projet dans leur diversité, en fonction de leurs besoins.
- ▶ **Une préoccupation pour la préservation de la biodiversité et des paysages** au cœur du projet du Parc. Les compétences de l'équipe du PNRL permettent de veiller au développement des EnR dans un bon équilibre avec le respect des milieux.

Dans l'optique d'autonomie énergétique qui est l'objectif d'un TEPCV à long terme, la production d'énergies renouvelables est un impératif. C'est pourquoi le Comité de pilotage a choisi d'en faire l'un des deux enjeux prioritaires : il a donc fait l'objet d'un travail de concertation avec les partenaires et acteurs socioéconomiques lors du Forum du 12 mai 2016.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS, ACTIONS ET CHANTIERS PRIORITAIRES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1

ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES DIFFÉRENTES FILIÈRES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le développement des énergies renouvelables se situe au cœur de l'ambition d'un territoire à énergie positive, qui est de viser l'autonomie énergétique à long terme. Si les éléments de diagnostic du territoire montrent une dynamique forte depuis quelques années, le potentiel de développement reste fort. Cet objectif opérationnel vise ainsi à mieux connaître les potentiels, et à mettre en place les outils favorisant leur développement.



CHANTIER PRIORITAIRE : ACTION 2.1.1

Conduire des études de filières sur potentiel et les conditions de développement des différentes énergies renouvelables adaptées aux enjeux du territoire et à ses ressources

Par définition, les énergies renouvelables sont produites par l'exploitation d'une ressource : le vent, le soleil, les déchets, le bois... Il est donc indispensable, pour configurer le développement d'une filière, d'en connaître le potentiel. Des études de potentiels sont actuellement menées à l'échelle de la Région Grand Est. Par cette action, le PNRL et ses partenaires avancent vers une étude plus approfondie et détaillée, par filière de production - avec comme priorités le solaire et la méthanisation.

Au-delà du simple chiffre (potentiel de production), il s'agit pour chaque filière d'identifier : les enjeux en termes de biodiversité et de paysage, les lieux ou zones propices au développement de la filière, les acteurs en présence / à associer, les conditions de réussite et freins à lever, les impacts attendus (ratio investissement / emploi, etc.). L'objectif est donc bien d'aboutir à un résultat plus opérationnel qu'une simple évaluation des gisements exploitables.

Certaines initiatives au niveau local vont déjà en ce sens d'une opérationnalisation des études de gisement. Le Pays Terres de Lorraine réalise une étude de gisement de ressources biomasse. Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges s'apprête à expérimenter la réalisation de cadastres solaires communaux, permettant à chacun de connaître le potentiel de production photovoltaïque de sa toiture.

PASSER À LA MISE EN ŒUVRE



Le Forum TEPCV du 12 mai dernier à Chambley a amené un certain nombre d'acteurs territoriaux à discuter de la mise en œuvre de cette action (voir en annexe n°3 les structures participantes). Les échanges lors de cet atelier dédié ont permis de dégager plusieurs priorités d'action :

- Définir une stratégie concertée de développement de la méthanisation prenant en compte les initiatives locales, les potentialités de gisements agricoles et non agricoles, les enjeux préservation de la biodiversité et d'évolution des paysages, ainsi que l'ensemble des conditions de réalisation des projets (freins et leviers) ;

- Étudier le potentiel de développement d'une filière de valorisation du bois issu de l'entretien d'arbres d'alignement, de lisières de forêt ou des haies à vocation écologique et énergétique (ou d'agroforesterie), avec des taillis de courte rotation (7/10 ans, en logique non forestière) ;
- Étudier le potentiel et les éventuels sites d'implantation de panneaux photovoltaïques sur des communes pilotes (démarche de cadastre solaire).



CHANTIER PRIORITAIRE : ACTION 2.1.2

Mettre en place des outils de financements participatifs pour soutenir les projets d'énergies renouvelables

Le financement est l'un des principaux enjeux-clés du développement des énergies renouvelables. Le financement participatif (ouvert aux citoyens) est depuis quelques années une réponse crédible à la difficulté de certains porteurs de projets à lever les fonds nécessaires auprès du secteur bancaire. Si ce mode de financement des énergies renouvelables s'est accéléré depuis 2014 et la loi régissant le « crowdfunding », la marge est encore importante : on estime par exemple qu'en Allemagne, environ 50% des capacités de production d'EnR appartiennent à des acteurs locaux (individus et fermiers).

En plus d'un apport évident en termes de viabilité économique, le financement participatif permet par ailleurs de renforcer l'ancrage local d'un projet, son acceptabilité auprès des riverains et leur implication dans sa définition et sa gouvernance.

Au-delà des différentes formes de crowdfunding ou financement participatif (don avec ou sans contrepartie, prêt rémunéré ou non, etc.), le Parc et ses partenaires pourraient promouvoir ce mode de financement complémentaire de plusieurs manières :

- La médiation ou le parrainage entre des porteurs des projets d'EnR sur le Parc et des acteurs du financement participatif (plateformes en ligne par exemple) ;
- Le développement de la gestion coopérative des unités de production d'énergie renouvelable, à l'instar des centrales photovoltaïques de Rhône-Alpes.

ACTION 2.1.3 Constituer une structure territoriale dédiée à la production d'énergies renouvelables

Les collectivités disposent de nombreux moyens d'influer sur le développement des énergies renouvelables : financement, développement sur leur propre patrimoine, mise en réseau de porteurs de projets, abonnement à un fournisseur d'énergies « vertes »... Il est aussi possible pour une collectivité ou un groupement de collectivités de s'impliquer directement dans le montage de projets sur leur territoire.

L'implication de la collectivité est en effet un facteur de réussite incontestable, grâce à l'apport financier mais surtout à la crédibilité que la personne publique donne au projet.

Dans le cadre de la démarche TEPCV, et pour répondre à l'impératif de massification de la production d'énergies renouvelables sur le territoire, le PNRL et les Communautés de communes pourraient envisager :

- La constitution d'une structure de portage, sur le modèle d'une SEM (Société d'Économie Mixte) ou d'une SCIC (coopérative), dont le but serait le développement en propre de projets de production d'EnR. Ces montages juridiques permettent d'associer plusieurs types d'acteurs au financement et à la gouvernance (dont les structures du financement participatif - voir action précédente) ;
- La réinjection des bénéfices générés à terme dans de nouveaux projets de production d'EnR. Divers exemples de tels modes de fonctionnement sont déjà observables, à l'image de la SEM SEVE, à Puy-Saint-André dans les Hautes-Alpes.

RETOUR d'EXPERIENCE présentée lors de la conférence des territoires du PnrL le 30 juin : la politique énergétique de La Grande Fosse

La Grande Fosse est un petit village de moyenne montagne situé dans le massif des Vosges. La démarche énergétique de la commune n'est pas nouvelle ; elle tire ses origines d'un plan de paysage déployé entre 1996 et 2008. La Grande Fosse se situe dans un cadre de plus en plus forestier fruit de l'abandon progressif des prairies. A cette problématique il faut ajouter une certaine pression urbaine, dont les conséquences se traduisent aussi en termes énergétiques.

En 2003, la commune se demande comment la Grande Fosse peut contribuer localement au respect du Protocole de Kyoto. A l'époque on conclut que le potentiel de production énergétique de la commune peut être basé sur le soleil ou sur le vent. Pour avancer vers les énergies renouvelables, la commune peut compter sur différents partenaires et notamment le Pays de la Déodat. C'est grâce à cette dernière structure et à son conseiller en énergie que la Grande Fosse décide de faire un bilan énergétique de ses bâtiments communaux, l'objectif étant de découvrir l'ampleur et l'origine des déperditions énergétiques. En parallèle et grâce à l'Office Public de l'Habitat, 8 maisons ont bénéficié également d'un diagnostic énergétique.

Dans ce contexte, l'église paroissiale de la Grande Fosse accueille des panneaux photovoltaïques, cette initiative n'ayant pas suscité d'opposition. L'installation de ces panneaux a représenté pour la commune une source complémentaire de revenus. En effet, auparavant seule la forêt apportait des recettes à la municipalité. La centrale photovoltaïque a été installée en 2007 ; il a fallu 4 ans pour un retour sur investissement.

En 2003 naît l'idée de construire un parc éolien sur la Grande Fosse. En conséquence le projet s'agrandit et concerne jusqu'à 5 communes situées dans plusieurs EPCI et deux départements différents. Le projet se matérialisera en 2016.

L'entreprise EDF énergies nouvelles est retenue pour mettre en place le champ éolien, mais les collectivités imposent notamment une condition : la possibilité d'un investissement citoyen profond dans le projet. Une Société d'Économie Mixte est créée, avec une participation majoritaire des collectivités locales et en moindre mesure des habitants. Un partenariat est tissé avec Energie Partagée. La Caisse de Dépôts va contribuer au financement de l'opération.

Une Société d'Économie Mixte ne peut pas avoir une seule vocation et dans ce cas se limiter au projet de champ éolien de Belfays. La structure va ainsi réinjecter l'argent sur d'autres projets. Le prochain consiste en élaborer un cadastre solaire afin de constater le potentiel de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de trois communes. L'objectif à long terme serait de constituer une centrale villageoise sur le secteur pour continuer dans le chemin des énergies renouvelables participatives.

La production décentralisée d'énergie pour sa consommation permet d'être davantage résilient aux incertitudes de l'avenir. Les Parcs naturels régionaux représentent un champ d'action intéressant, puisqu'ils laissent place à l'innovation et permettent l'anticipation nécessaire pour faire face aux défis futurs.

Production d'énergie et paysage ou biodiversité ne doivent pas être incompatibles dans ces territoires. Une harmonie entre ces deux vocations est possible ; en témoigne ainsi le champ éolien de Belfays.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.2

SENSIBILISER LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les actions présentées dans l'objectif opérationnel précédent visent à développer les outils et modes de financement indispensables au développement des énergies renouvelables. Or, pour que l'ambition TEPCV se concrétise, il faut que les acteurs se saisissent de ces outils : habitants, professionnels, filières de formation... Cet objectif opérationnel ambitionne de mettre en œuvre les conditions favorables à cette adhésion.

ACTION 2.2.1 Conduire des actions de sensibilisation et d'éducation en direction des habitants

Les habitants sont des parties prenantes essentielles à mobiliser pour développer les EnR sur le territoire. Les énergies renouvelables sont un sujet complexe car technique, et souvent méconnu. La conduite d'actions de sensibilisation poursuit plusieurs objectifs :

- L'amélioration de l'acceptabilité des projets dans les territoires : l'installation de certaines infrastructures (comme par exemple un parc éolien, ou un méthaniseur) ou certaines pratiques (les coupes de bois) suscitent parfois la méfiance voire le rejet de la part des riverains, ce qui est un facteur de complication des démarches (recours, dédommagements, etc.) ;
- L'incitation des particuliers à développer une production d'énergie d'origine renouvelable sur leur propre patrimoine (solaire en toiture par exemple) ;
- L'encouragement à s'investir dans d'autres formes de développement des EnR, à travers notamment le financement participatif (action 2.1.2) ou la participation à des structures de portage (comme les centrales villageoises).

PASSER A LA MISE EN ŒUVRE

L'animation et la médiation sont au cœur des missions et compétences du Parc, et cela est d'autant plus vrai dès lors qu'il s'agit d'un sujet lié à la transition énergétique. Différentes formes d'intervention sont donc envisageables :

- Faire connaître et faire partager avec les porteurs de projets d'EnR les enjeux de paysage et de biodiversité du territoire pour faire émerger des projets qui s'inscrivent dans une approche de valorisation et la préservation des ressources naturelles

- Proposer des animations de sensibilisation / initiation au sujet des énergies renouvelables (ateliers, débats, etc.) ;
- Renforcer les missions d'accompagnement et de médiation en amont du développement de certains projets d'EnR afin de faciliter leur intégration dans le paysage et améliorer leur acceptabilité (réunions d'information, visites de chantier, etc.) ;
- Développer des actions exemplaires (comme l'installation de panneaux photovoltaïques) portées par des collectivités pour produire un effet levier sur les habitants ;
- Accompagner le développement de micro-unités de production d'énergies renouvelables portées par les habitants et les communes ;
- Concevoir des projets pédagogiques sur les enjeux énergétiques et climatiques dans le cadre des activités périscolaires et scolaires des territoires, en lien avec le service éducation du Parc et les structures partenaires du réseau éducation (programme « Connais ton Parc »).

ACTION 2.2.2 Créer un espace dédié à la découverte et à l'éducation aux énergies renouvelables et à leurs métiers

En prolongement de l'action précédente, celle-ci vise à proposer aux habitants et professionnels du territoire une approche plus technique des énergies renouvelables. L'ouverture au public de ce lieu permanent permettrait de faire découvrir en détail les EnR : principes de fonctionnement de chaque technologie, matériaux et techniques, métiers des principales filières...

La centrale solaire située sur l'ancienne BA 136, sur la commune de Rosières-en-Haye, abrite depuis septembre 2015 une Maison des Énergies. Située sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, celle-ci proposera aux visiteurs un historique du projet et présente plus généralement l'énergie photovoltaïque.



PASSER À LA MISE EN ŒUVRE

Dans l'optique de faire découvrir les EnR aux acteurs du territoire, la communauté de communes du Bassin de Pont à Mousson en lien avec le Parc et ses partenaires peuvent envisager diverses actions :

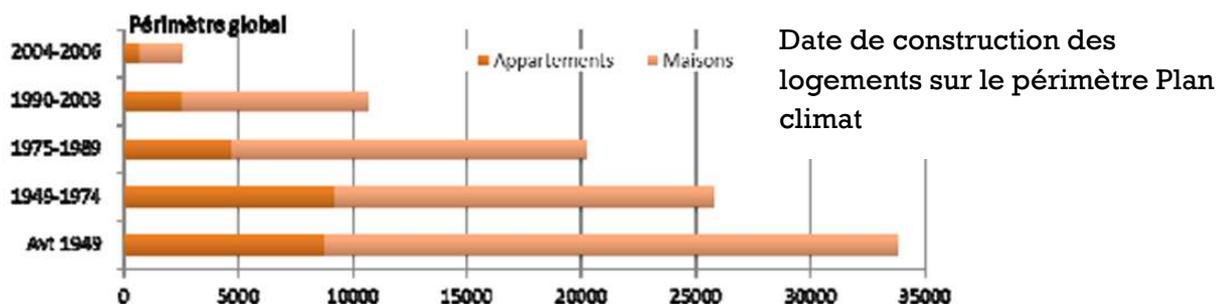
- Faire de la Maison des Énergies un véritable espace de découverte et un centre de ressource sur les EnR et ses métiers ;
- Développer un accueil pédagogique de scolaires et périscolaires (en lien avec l'action 2.2.1 et le réseau éducation du PNRL) ;
- Créer un cycle de découverte professionnelle des métiers des EnR en partenariat avec le Rectorat, l'Université de Lorraine et la Maison de l'Emploi et de la Formation.

3. MAITRISER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PATRIMOINE BÂTI

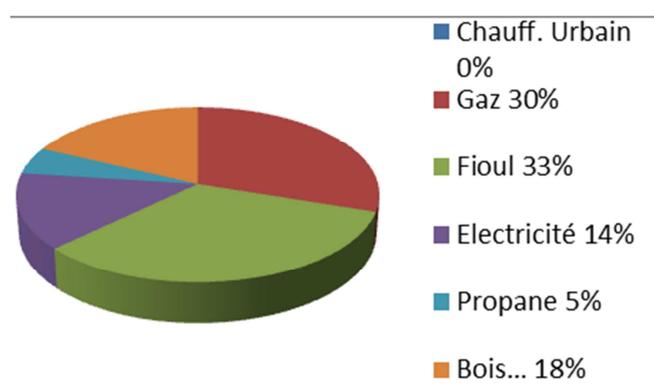


LES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- L'habitat est un secteur important pour la consommation d'énergie comme pour les émissions de gaz à effet de serre. Cela résulte à la fois d'un parc de logements énergivore, car ancien, et d'une forte dépendance aux énergies fossiles : le fioul et le gaz restent les premières sources d'énergie utilisées pour le chauffage sur le territoire.



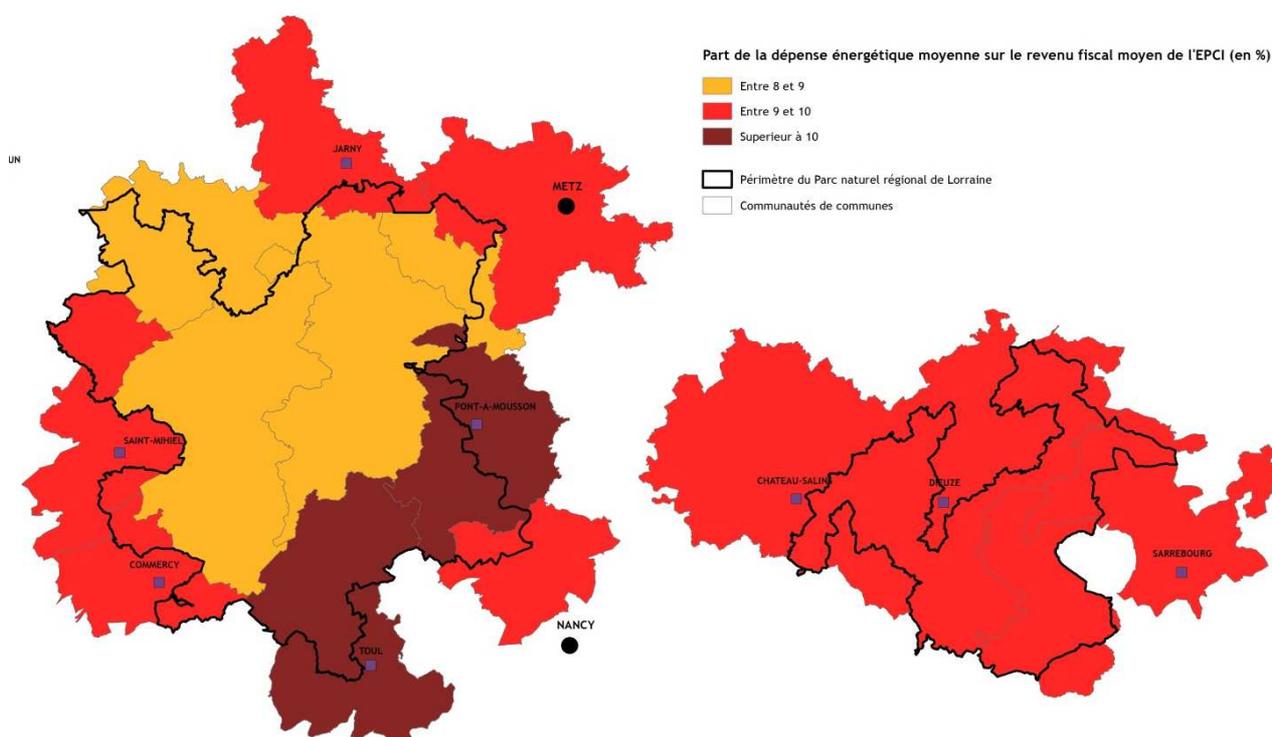
Source PNRL. Périmètre Plan climat territorial 2009



Source PNRL. Périmètre PNRL 2016

- Une dynamique lente de rénovation avec un rythme annuel estimé à 1%, et une diminution moyenne de 20% des consommations. Par exemple 1322 éco prêts à taux zéro ont été accordés en Lorraine fin 2012 tandis que 917 logements avaient été rénovés dans le cadre du programme Habiter mieux. Enfin, l'auto-rénovation est très difficile à estimer.
- Un phénomène de précarité énergétique très important : sur l'ensemble de la région Lorraine, plus d'un quart des ménages (27,4%, soit 273 000) sont dans cette situation (INSEE). C'est la région la plus touchée en France, devant l'Auvergne et la Franche-Comté. La facture annuelle des ménages pour le chauffage s'élève en moyenne à 1 710 euros en Lorraine contre 1 250 euros au niveau national.

Vulnérabilité énergétique des ménages



Source PNRL. 2016

- ▶ **Une grande pluralité de dispositifs** (OPAH, PIG Habiter Mieux, PLRE...) et **d'acteurs** (EIE, ALEC, ADIL, CAL, CAUE, Conseils Départementaux, communes et EPCI...) dans le domaine de la rénovation, caractéristique d'un engagement fort sur le sujet mais aussi source d'un certain manque de lisibilité pour les habitants.
- ▶ **Le patrimoine architectural spécifique** telle que **à la maison lorraine**, dont les caractéristiques (éléments patrimoniaux, grands volumes,..) impliquent des techniques et un savoir-faire particuliers dans le cadre d'opérations de rénovation.
- ▶ Un potentiel important de multiplication et de renforcement des **partenariats avec les professionnels du bâtiment** sur le territoire, afin de répondre au mieux aux problématiques qui leur sont propres (formations et labellisations, mise en réseau, structuration de l'offre de travaux, etc.).

De la même manière que l'enjeu précédent, celui-ci a été jugé prioritaire par le Comité de pilotage. L'habitat étant un poste important de consommation d'énergie, l'objectif d'efficacité énergétique inhérent à la démarche TEPCV fait effectivement de la maîtrise des consommations du patrimoine bâti un enjeu-clé. Il a donc fait l'objet d'un travail de concertation avec les partenaires et acteurs socioéconomiques lors du Forum du 12 mai 2016.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS, ACTION ET CHANTIERS PRIORITAIRES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.1

RENFORCER L'ACCÈS A L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS POUR STIMULER LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE L'HABITAT

La rénovation thermique des logements est une priorité affichée au niveau national, comme en atteste le PREH (Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat), et à l'échelle de la démarche TEPCV du PNRL. Plusieurs dispositifs et structures agissent de façon opérationnelle à pour accompagner les particuliers, mais le niveau d'information n'est pas le même sur tout le territoire. Par ailleurs, la diversité des dispositifs d'aide génère une complexité pour les particuliers qui souhaitent engager des travaux. Cet objectif opérationnel vise donc à structurer l'organisation d'une forme de « guichet unique » de la rénovation énergétique qui permettrait de répondre au mieux aux besoins des habitants en améliorant la lisibilité des aides et des acteurs.

ACTION 3.1.1 Développer les programmes territoriaux de rénovation énergétique de l'habitat

Différents dispositifs nationaux visent à l'amplification de la rénovation énergétique de l'habitat, en particulier par le biais du programme Habiter Mieux (destiné aux ménages précaires) et aux déclinaisons du PREH : mise en place du numéro du PRIS (Point Rénovation Info Service), communication nationale, etc. Ces programmes sont portés principalement par le ministère du Logement, l'Anah (Agence nationale de l'habitat) et l'ADEME.



La plupart des intercommunalités du territoire sont déjà engagées dans la déclinaison locale de certains de ces dispositifs. C'est par exemple le cas des CC du Jarnisy, du Chardon Lorrain ou du Bassin de Pont-à-Mousson par la mise en place d'OPAH (opérations programmées d'amélioration de l'habitat) ou des CC du Bassin de Pompey et du Pays de Commercy qui sont signataires d'un PIG (Programme d'Intérêt Général) ou d'un programme « Habiter Mieux ». Certaines communautés de communes sont également engagées dans les programmes locaux de l'Habitat (PLH) visant à engager des actions stratégiques et planifiées sur le moyen et long terme (CC du Bassin de Pompey).

Pour que ces dispositifs révèlent toute leur efficacité, ceux-ci doivent pouvoir s'inscrire dans la durée. L'action vise donc à accompagner la pérennisation de ces dispositifs, et leur déploiement dans les autres territoires du TEPCV qui n'en seraient pas bénéficiaires.

Un lien très fort doit être fait avec le chantier prioritaire présenté ci-après (action 3.1.2) au sujet d'une plateforme de rénovation.

CHANTIER PRIORITAIRE : ACTION 3.1.2

Favoriser la couverture progressive du territoire par une Plateforme Locale de Rénovation Énergétique (PLRE) - Volet « demande des particuliers »

Inscrites dans la loi de transition énergétique de 2015, les plateformes de rénovation énergétique constituent un service public de la performance énergétique de l'habitat. Elles ont vocation, sur un territoire donné, à accompagner les particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement.

Surtout, une plateforme constitue un guichet unique pour l'ensemble des acteurs de la rénovation : particuliers (demande), professionnels (offre) et financeurs (secteur bancaire et financeurs publics voire fondations privées). A ce titre, elle entend répondre à différents objectifs :

- **Stimuler la demande en rénovation énergétique** du patrimoine bâti en renforçant la coordination des dispositifs de conseils et d'aides financières auprès des habitants (notion de guichet unique) mais aussi en proposant un parcours facilité de rénovation (grâce à des conseils crédibles et objectifs). En ce sens, les PLRE permettent de lutter plus efficacement contre la précarité énergétique.
- **Structurer l'offre des professionnels locaux du bâtiment** en adéquation avec les besoins et spécificités de rénovation de l'habitat local. Il s'agit là de favoriser la montée en compétence des professionnels du bâtiment notamment par la formation, la structuration des entreprises en groupement et ainsi de faciliter la mise en relation entre les particuliers (ou les collectivités) et les entreprises du bâtiment du territoire.
- **Améliorer l'implication des organismes bancaires**, afin de faciliter le financement des opérations de rénovation et en particulier le développement de l'éco-prêt à taux zéro (PTZ). La Fédération Française du Bâtiment a mis en place une convention de partenariat avec les acteurs bancaires en 2015 : cette initiative est certainement à relancer pour servir de base à un progrès de l'accès au financement.

La mise en place des PLRE est donc une démarche transversale, qui vise à répondre à des enjeux multiples pour le territoire du PNRL et des Communautés de Communes. C'est pourquoi cette action est développée dans les pages suivantes selon **deux objectifs** : **l'accompagnement des particuliers (la demande)**, **la mobilisation des entreprises (l'offre)**. Par ailleurs, la PLRE peut agir en parallèle sur un troisième objectif **la lutte contre la précarité énergétique**.

A ce jour sur le périmètre du PNRL, **trois plateformes sont opérationnelles ou en cours de structuration** :

- la plateforme du Pays Barrois Sud-Meusien (CC du Pays de Commercy) dont le portage est assuré par la SCIC SAVECOM ;
- La plateforme du Pays Terres de Lorraine (CC du Toulinois) dont l'expérience a été présentée lors de la Conférence des territoires, le 30 juin à Bataville ;
- La plateforme de La Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud dont le volet « entreprise » est piloté par la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan (comprenant également la CC du Saulnois et la CC du Pays des Etangs) ;

Ces projets se sont notamment développés grâce au soutien de l'ADEME et de la Région. Ce soutien a abouti depuis 2014 à l'ouverture d'un total de 12 PLRE en Lorraine. Un nouvel appel à projets a été lancé au printemps 2016 pour accompagner et financer le développement de nouvelles plateformes.

Par ailleurs, la CC du Bassin de Pompey est dans une réflexion de développement de sa propre plateforme, alors que la CC du Val de Moselle en lien avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin ; et la CC du Jarnisy en lien avec le Pays du Bassin de Briey vont pouvoir également bénéficier de leur propre PLRE.

PASSER A LA MISE EN ŒUVRE



Les plateformes sont donc en développement sur et autour du PNRL, mais sans que l'information et le service ne soient uniformément accessibles aux habitants du périmètre TEPCV. L'action vise donc à étendre progressivement cette couverture, selon des modalités qui restent à définir. Selon les premières discussions, il conviendrait d'avoir une approche différenciée entre les zones Ouest et Est du Parc, et probablement élaborer deux projets de PLRE.

Des réunions de travail avec les intercommunalités et acteurs partenaires (Espace-Info-Energie, CAUE, Centre d'Amélioration du Logement, territoires des plateformes existantes, etc.) devront ainsi prochainement être organisées, dans l'optique d'étudier l'opportunité de cette démarche et le cas échéant de répondre à un appel à projets ADEME-Région en 2017.

Les principaux éléments de discussion identifiés à ce jour sont les suivants :

- Le PNRL n'a pas vocation à porter la Plateforme Locale de Rénovation Energétique mais à de soutenir la structuration de plateformes en lien les communautés de communes et les partenaires ;
- Chaque territoire élabore sa plateforme en fonction des dispositifs et des acteurs présents sur son territoire. Des actions telles que des Programmes d'Intérêt Généraux (PIG), des programmes « Habiter Mieux », des Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sont intégrées dans l'offre de la plateforme ;
- Une Coordination s'opère avec les structures existantes, telles que les EIE, les CAUE, le CAL, l'ADIL, ... afin d'intégrer l'ensemble des acteurs du territoire et faciliter l'accès aux services pour les habitants ;
- Le portage d'une plateforme peut prendre des formes multiples selon les contextes territoriaux ; ainsi, sur le Pays de Commercy, c'est la SCIC SAVECOM qui anime le dispositif, sur le territoire de Sarrebourg, c'est la CC de Sarrebourg Moselle Sud qui porte le volet « Habitant » avec le dispositif « Habiter Mieux », et la Maison de l'Emploi et de la Formation qui porte le Volet « entreprises » ;

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.2

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT DANS LE DOMAINE ÉNERGÉTIQUE



CHANTIER PRIORITAIRE : ACTION 3.1.2

Favoriser la couverture progressive du territoire par une Plateforme Locale de Rénovation Énergétique (PLRE) -Volet « offre des entreprises »

Cela a été rappelé, une plateforme de rénovation entend répondre à de nombreux enjeux. Au-delà de l'accompagnement des particuliers (présenté plus haut), la PLRE vise aussi à soutenir les professionnels du secteur du bâtiment.

S'adresser aux professionnels est, pour une PLRE, un impératif qui vise à les accompagner à mieux s'organiser pour répondre aux spécificités du marché de la rénovation énergétique de l'habitat privé. Cela consiste notamment à :

- Inciter les artisans et entreprises à la formation, par exemple à la labellisation « RGE » (Reconnu Garant de l'Environnement) gage de qualité du travail et ouvrant aux particuliers la voie du crédit d'impôt, ou via la mise en place des formations interprofessionnelles sur chantier.
- Faciliter l'organisation des professionnels entre eux pour mieux structurer l'offre : développement de la maîtrise d'œuvre, groupement d'entreprises, etc.
- Accompagner la montée en compétence du secteur du bâtiment sur la rénovation thermique l'habitat traditionnel en lien notamment avec les organisations professionnelles du bâtiment (voir action 3.4.1)

Pour que la PLRE puisse répondre à ces objectifs, **il est impératif que les représentants du secteur du bâtiment soient associés aux discussions bien en amont de la mise en place du projet, au moment de la préfiguration.** La Fédération Française du Bâtiment du Grand Est a notamment mise en place d'un dispositif d'appui aux territoires qui souhaitent se structurer en plateforme.

Parmi les autres acteurs concernés, la Maison de l'Emploi et de la Formation du Val de Lorraine, dans le cadre d'une démarche de gestion territoriale des emplois et compétences, souhaiterait engager des partenariats avec les organisations et les professionnels du bâtiment. Cela viserait à organiser des actions de formation adaptées aux besoins des entreprises et du territoire (zone ouest du périmètre TEPCV).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.3

AMPLIFIER LES DÉMARCHES DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le phénomène de précarité énergétique est fort sur le territoire lorrain ainsi que sur le PNRL. La PLRE doit donc, en tant que fer de lance de la politique énergétique dans l'habitat, pouvoir constituer un instrument de lutte contre celle-ci.

Il est évident que la plateforme doit intégrer les dispositifs existants, et en particulier le programme Habiter Mieux, destiné aux propriétaires modestes et très modestes.

Pour autant, il est essentiel de pouvoir proposer aux habitants d'autres solutions en fonction des profils et situations. Pour cela, le recensement des dispositifs (Fonds de Solidarité du

Logement, Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie, CEE Précarité énergétique, initiatives privées) et acteurs (ANAH, Départements, CAL, EIE, associations, CCAS, etc.) est une condition indispensable pour proposer à chacun la solution qui lui convient.

Le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle a par exemple engagée de manière expérimentale sur le territoire de Briey une Charte « Bien vieillir à Domicile » qui rassemble 15 partenaires du domaine du logement, de l'habitat, de l'énergie et du social ainsi que les entreprises locales pour accompagner l'adaptation des logements en terme d'accessibilité et d'économies d'énergie.

Un véritable travail de repérage (et non plus seulement d'accessibilité de l'information) des ménages en situation de précarité devra ensuite s'enclencher sur la base des contacts et partenariats établis grâce à la constitution de la PLRE.

ACTION 3.3.1 Développer des actions de sensibilisation et d'éducatons sur la maîtrise de l'énergie en direction des habitants

Le chauffage est la principale source de consommation d'énergie dans le logement, ce qui justifie la priorité donnée à la rénovation thermique de l'habitat. Mais elle n'est pas la seule : 35% de l'énergie consommée dans le logement sert à la cuisson, au lavage, au multimédia, à l'utilisation d'eau chaude... Pour ces usages, la diminution des consommations ne dépend pas de la rénovation, mais des changements de comportements !



C'est en ce sens que l'action vise à développer les ateliers de maîtrise de l'énergie dans l'habitat à destination des habitants, notamment en s'appuyant sur les initiatives existantes : activités organisées par l'EIE dont la mise en place du « Défi Familles à Énergie Positive » sur plusieurs Communautés de communes. D'autres pistes peuvent être développées, comme des actions éducatives dans les écoles et les accueils périscolaires, par exemple en lien avec le réseau éducation du PNRL.

Ces ateliers se voudront ludiques et pédagogiques, et devront faire l'objet d'une communication adaptée, afin de susciter la participation.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.4

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS ADAPTÉES A LA RÉNOVATION DE L'HABITAT TRADITIONNEL LORRAIN

La maison lorraine traditionnelle présente des singularités qui constituent un véritable patrimoine architectural sur le territoire du PNRL. Ces particularités sont à prendre en compte pour des opérations de rénovation énergétique, en particulier dans le choix des matériaux et des techniques d'isolation. Il est ainsi essentiel que les professionnels du bâtiment connaissent ces spécificités afin de produire un travail de qualité dans le respect du patrimoine.



CHANTIER PRIORITAIRE : ACTION 3.4.1

Promouvoir la rénovation énergétique et patrimoniale de la maison lorraine

La maison traditionnelle lorraine, par l'intelligence de son organisation et de sa construction, tout comme la composition urbaine et paysagère des villages, constitue une forme d'habitat et

un mode d'habiter durable. L'habitat traditionnel, de l'organisation spatiale des villages au choix des matériaux en passant par la forme des bâtiments, est imprégné de la prise de conscience du climat.

En ce sens, la maison lorraine traditionnelle présente des performances énergétiques souvent supérieures à l'habitat construit entre 1945 et 1975, qui peuvent néanmoins être améliorées dans le cadre de projet de rénovation.

La rénovation de la maison lorraine et l'amélioration de sa performance énergétique sont un enjeu pour le territoire afin de préserver le patrimoine bâti traditionnel, contribuer à résorber la vacance de maisons de centre-bourg, limiter l'étalement urbain ainsi que pour lutter contre la précarité énergétique des familles et des personnes qui y résident.

Il s'agit tout d'abord de faire connaître les qualités de ce patrimoine pour mieux le réhabiliter, l'adapter et s'en inspirer. De travaux de recherche, des études et des documents de pédagogiques existent sur le sujet, notamment réalisés par les CAUE qu'il convient de valoriser auprès des collectivités et des habitants.

PASSER A LA MISE EN ŒUVRE



Des actions pourraient être conduites sur le territoire TEPCV en partenariat avec les CAUE, Lorraine Qualité Environnement (LQE), Lorraine Énergies Renouvelables (LER), Maisons Paysannes de France, les écoles d'architecture, etc. pour renforcer la sensibilisation des collectivités et des habitants et accompagner des projets exemplaires de rénovation énergétique, écologique et patrimoniale de la maison rurale traditionnelle.

Les principales pistes de travail identifiées à ce jour sont les suivantes :

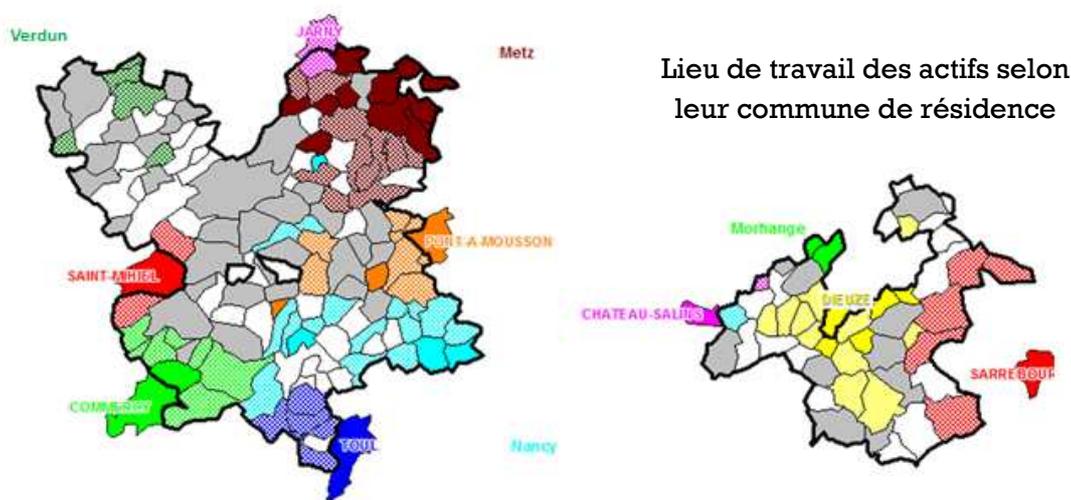
- Relayer ou produire des supports d'information à destination des artisans et entreprises. Le PNR des Vosges du Nord a par exemple développé le module « Pratiquer l'éco-rénovation » au sujet de la réhabilitation du bâti ancien ;
- Rechercher des expériences exemplaires de rénovation thermique et de préservation du caractère patrimonial de la maison lorraine, dans l'optique de communiquer sur ces projets ;
- Développer des expérimentations de rénovation thermique et patrimoniale sur des typologies de maisons lorraines pour « modéliser » des projets reproductibles et réduire les coûts d'études et de travaux ;
- Concevoir des projets de rénovation de maisons lorraine adaptés aux modes de vie des habitants et prenant en compte l'évolution de la population, notamment le maintien à domicile des personnes âgées et l'accueil de jeunes ménages.

4. DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES ET SOLIDAIRES



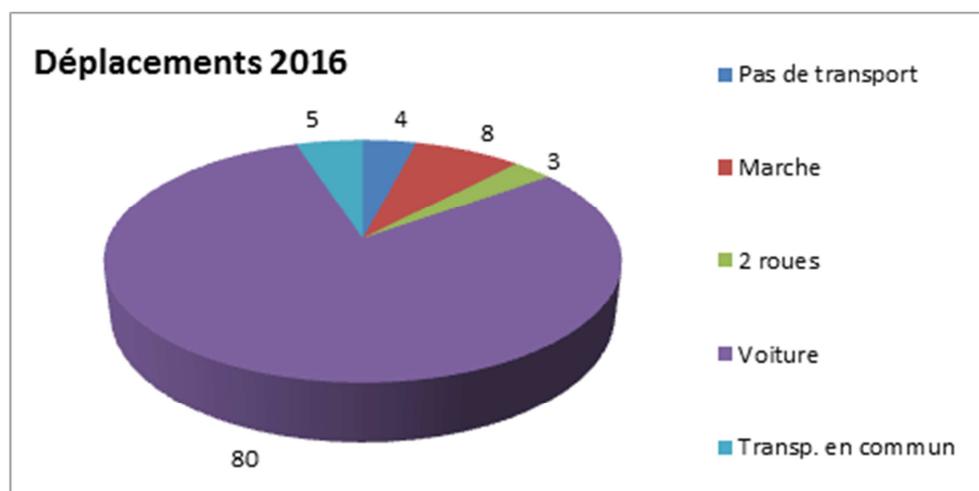
LES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- **Les habitants du territoire du Parc se déplacent beaucoup**, en particulier pour leurs trajets domicile-travail. Les activités économiques se situent largement de dehors du périmètre du PNR, et en particulier dans les villes-portes et sur les agglomérations de Metz et Nancy. De ce fait, la majorité des actifs travaillent hors de leur commune de résidence.



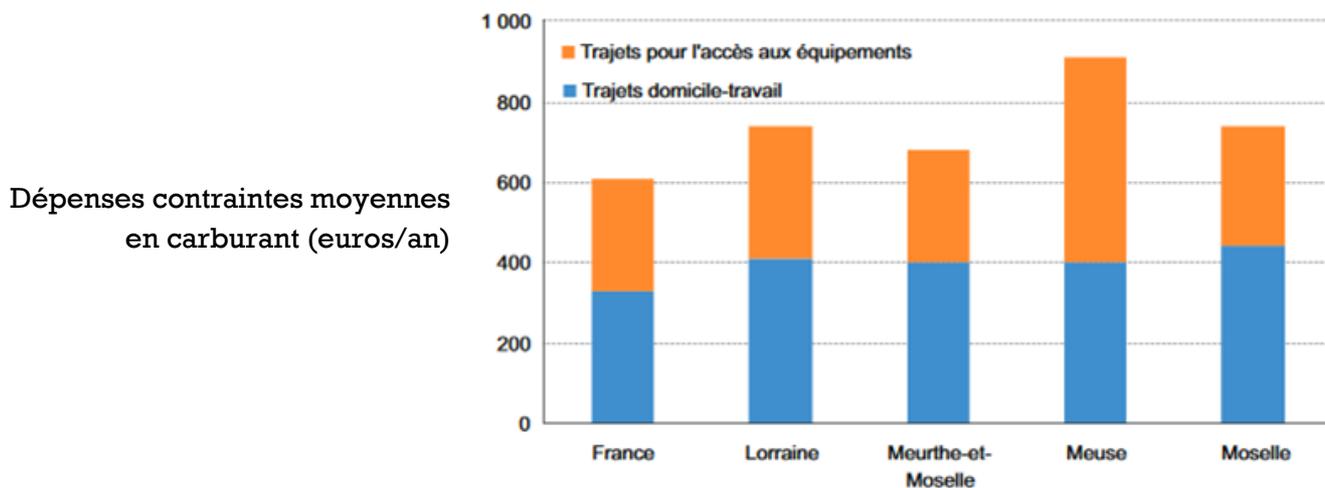
Source PNRL. 2016

- **Une forte dépendance à la voiture** : sur le périmètre TEPCV du PNRL et des Communautés de communes, la voiture représente une part modale de 80% (inchangée entre 2008 et 2016) pour les déplacements domicile-travail. Les autres modes sont la marche (8%), les transports en commun (5%) et le deux-roues (3%). Par ailleurs un peu moins de 5% des actifs ne se déplacent pas pour aller travailler.



Source PNRL. 2016

- ▶ **Les transports sont responsables d'une part importante des émissions de GES**, en particulier en raison de cette prépondérance de la voiture individuelle. Les déplacements de personnes représentent ainsi 14% du bilan des émissions du PNRL (quatrième poste).
- ▶ **Un important phénomène de vulnérabilité énergétique liée à la mobilité**, à l'instar de la situation dans l'habitat. Selon l'INSEE, 13,8 % des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique liée aux déplacements (10,2 % à l'échelle nationale), c'est-à-dire qu'ils consacrent plus de 4,5% de leurs revenus à leurs déplacements contraints. En particulier, la Meuse figure parmi les 5 départements les plus vulnérables de France sur ce sujet.



Source INSEE. Janvier 2015

- ▶ **Un réseau de transports en commun présent (trains régionaux, bus départementaux, transports urbains)**, mais une intermodalité faiblement développée. Le développement de celle-ci figure ainsi parmi les priorités des Communautés de communes, tout comme le déploiement des alternatives à la voiture. Enfin, les connexions entre Communautés de communes, à l'échelle des bassins de vie du PNRL, sont relativement rares.
- ▶ **L'arrivée du Très Haut Débit, prévue d'ici 2022**, constituera entre autres un vecteur de développement des alternatives à certains déplacements : télétravail, visioconférence, outils pédagogiques en ligne (e-learning), etc.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS, ACTIONS ET CHANTIERS PRIORITAIRES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.1

DÉVELOPPER LES LIAISONS DOUCES

La mobilité est une liberté de chacun et une nécessité de tous les jours pour aller étudier, travailler, faire des courses, pratiquer ses loisirs... La mobilité est aussi une source de pollution atmosphérique et de consommation d'énergie, et entraîne aussi certains ménages dans une situation de vulnérabilité énergétique. Cet objectif opérationnel vise donc à développer les alternatives douces (marche et vélo) à la voiture.

ACTION 4.1.1 Poursuivre les aménagements pour terminer les liaisons manquantes des Véloroutes et Voies vertes et y développer le tourisme durable

Les véloroutes et voies vertes sont des voies dédiées aux cyclistes. Elles sont très importantes car présentent un intérêt en termes de mobilité quotidienne, favorisent le tourisme et offrent une véritable visibilité à la pratique du vélo.

**ACTION
ENGAGÉE**

Au moins deux axes principaux aménagés en partie présentent des tronçons manquants, qui devront être achevés à court terme :

- La véloroute « Charles le Téméraire » entre Nancy et Metz (V50) ;
- La véloroute Nancy - Strasbourg (V52).

A moyen terme, il est envisagé de créer une véloroute reliant les Côtes de Moselle au lac de Madine et aux Côtes de Meuse.

Dans le domaine du tourisme, le développement des mobilités durables peut s'appuyer sur l'important réseau de voies navigables et de canaux présent sur le territoire du Parc ainsi que sur le réseau des sentiers de randonnées inscrit dans le Plan départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées coordonnés par les Conseils Départementaux.

ACTION 4.1.2 Favoriser les mobilités douces quotidiennes

Ce sont bien les déplacements quotidiens qui sont le plus gros enjeu de mobilité au regard de l'ambition TEPCV (diminution des consommations d'énergie). Le développement de l'usage des modes actifs au quotidien, et en particulier du vélo, est donc un levier essentiel du plan d'actions du PNRL et de ses partenaires.

Plusieurs actions allant en ce sens sont d'ailleurs déjà engagées :

**ACTION
ENGAGÉE**

- Étude de définition d'un réseau de voies douces maillant le territoire de la CC du Val de Moselle et création d'une passerelle entre de mobilité douce entre Novéant-sur-Moselle et Corny-sur-Moselle ;
- Étude pour la mise en œuvre d'un plan de déplacement global sur la CC du Bassin de Pont-à-Mousson.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.2

FAIRE CONNAÎTRE ET RENFORCER LES NOUVEAUX USAGES DE LA VOITURE

Si le développement des modes actifs (action précédente) est une nécessité, ceux-ci ne peuvent répondre à tous les besoins (mobilité longue distance, transport de charges lourdes, etc.). C'est pourquoi le PNRL et ses partenaires ont choisi de travailler également, à travers cet objectif opérationnel, au développement d'alternatives à la voiture individuelle, si possible dans une optique solidaire.

ACTION 4.2.1 Développer les services de covoiturage

Le covoiturage est une alternative crédible à l'utilisation solitaire de la voiture. Selon l'Observatoire des Mobilités émergentes¹, 30% des personnes interrogées déclarent avoir eu recours au covoiturage au cours des 12 derniers mois, principalement pour des trajets du quotidien.

Le premier élément de motivation pour la pratique du covoiturage est la dimension économique (le partage des frais), suivi de l'impact moindre sur l'environnement et de la dimension pratique : covoiturer un jour mais pas le suivant par exemple. Surtout, le covoiturage apporte une véritable satisfaction à ses usagers : selon l'étude précitée, il est le mode recueillant la meilleure note de satisfaction (7,9/10), devant la voiture individuelle (7,6/10).

**ACTION
ENGAGÉE**

Le développement de ce mode nécessite d'être accompagné, par la mise en place d'infrastructures et de services. La création d'aires de covoiturage sur le territoire de la CC du Chardon Lorrain est un exemple de réalisation en cours financée dans le cadre du dispositif TEPCV.

A moyen terme, une plateforme de covoiturage devrait voir le jour sur le territoire de la CC du Pays de Commercy (Sud Meuse) en lien avec l'agglomération nancéienne.

CHANTIER PRIORITAIRE : ACTION 4.2.2

Initier des projets de mobilité alternative et solidaire

Les projets de mobilité alternative à la voiture se doivent également d'être solidaires. Ainsi nous avons déjà souligné que la vulnérabilité énergétique touche une part importante de la population. Mais au-delà du coût, une part non négligeable des personnes fragiles rencontrent des difficultés pour se déplacer : personnes en insertion ou en recherche d'emploi, seniors, etc. Ainsi jusqu'à 20% des adultes en âge de travailler rencontrent des problèmes de mobilité (et en affrontent les répercussions), particulièrement dans les zones rurales et périurbaines².

Pour répondre à cet enjeu fort, le Parc et ses partenaires souhaitent :

- Engager une réflexion sur un territoire pilote

¹ *Partages et mobilité intégrée... Les nouveaux comportements et arbitrages des Français en matière de mobilité*, L'ObSoCo - Chronos, 2014.

² *Mobilité, insertion et accès à l'emploi - Constats et perspectives*, Laboratoire de la Mobilité Inclusive (LMI) - Auxilia, 2013.

- Accompagner les acteurs locaux pour développer des outils innovants de mobilité solidaire adaptés aux besoins des habitants, et complémentaires des services de transport existants (par le biais d'un appel à projets par exemple).

* QUELQUES EXEMPLES

d'initiatives pour une mobilité alternative et solidaire

* « **Mobilité Solidaire** » en **Meurthe-et-Moselle** : l'association Familles Rurales Intercommunale CIEL et la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud-Toulois ont mis en place en 2013, avec le concours du Conseil Départemental, un dispositif de mobilité solidaire sur le territoire, complémentaire des autres modes de transports. L'initiative vise à lutter contre l'isolement des personnes et leurs difficultés à se déplacer. Concrètement, des conducteurs bénévoles véhiculent les personnes adhérentes et jouent, si besoin, un rôle d'accompagnant (courses, médecin,...). En contrepartie, les conducteurs sont défrayés du coût de déplacement effectué. Pour davantage d'informations sur ce programme, [cliquez ici](#).

* « **Rézo Pouce** » : né dans le Tarn-et-Garonne en 2012, ce dispositif d'autostop organisé (ou covoiturage spontané) est aujourd'hui développé sur 11 territoires ruraux en France. Désormais porté par une SCIC (société coopérative), le projet répond à un besoin fort : en France, 75% des trajets en voiture font moins de 10 kilomètres (pour aller faire des courses, aller chez le médecin, etc.). En zones peu denses, ces trajets ne sont pour nombre de personnes (sans voiture ou permis, personnes âgées, jeunes, etc.) pas comblées par le covoiturage organisé par des plateformes (qui concerne davantage les longues distances) ni par les transports en commun, trop rares. La rencontre entre conducteurs et passagers est spontanée mais sécurisée par un dispositif complet (inscription, macaron « Rézo Pouce », aménagement d'arrêts « stop », etc.). Pour davantage d'informations sur ce projet, [cliquez ici](#).



* « **Mobilité Solidaire** » dans le **Sud Essonne** : dans cette zone rurale de l'Île-de-France, l'association Le Collectif porte au sein du Pôle Économie Solidaire Sud-Essonne une plateforme de mobilité solidaire. La structure propose aux publics en insertion ou en recherche d'emplois des solutions de mobilité durable et solidaire : location de vélos, vélos électriques ou scooters à prix solidaire, formation à la mobilité autonome, etc. [Cliquez ici](#) pour en savoir plus sur le projet.

D'autres initiatives similaires existent un peu partout sur le territoire national, comme les plateformes « Mobil'Emploi » à Château-Thierry (Aisne) ou « La Roue de Secours » dans le Doubs.

ACTION 4.2.3 Développer l'électromobilité sur le territoire

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fixé pour objectif national l'installation de 7 millions de points de charge pour véhicules électriques d'ici 2030 : le développement de l'électromobilité est ainsi devenu l'une des composantes fortes de la transition énergétique. L'électromobilité regroupe les véhicules à traction électrique (voiture,

mais aussi vélo à assistance électrique, deux roues, ou même bus), et plus largement les composantes nécessaires à l'émergence d'un sous-système de mobilité associé à ces véhicules, comme l'infrastructure de recharge, l'offre d'information et les services de mobilité associés.



Plusieurs intercommunalités du périmètre TEPCV se sont dotées ces dernières années de véhicules électriques pour leurs flottes internes : c'est notamment le cas des CC du Bassin de Pompey, du Pays de Commercy et du Bassin de Pont-à-Mousson. La CC du Bassin de Pompey a par ailleurs programmé l'installation de plusieurs bornes de recharge sur son territoire, en particulier à proximité des bâtiments publics et semi-publics (pôles d'activité, futur pôle d'échange multimodal, etc.).

PASSER À LA MISE EN ŒUVRE

La démarche TEPCV est une opportunité pour le Parc et les Communautés de Communes pour développer l'électromobilité dans une logique territoriale et non seulement en interne aux collectivités.

Les pistes de travail sont ainsi nombreuses, et pourraient être mises en place notamment via des partenariats :

- Aménagement sur les territoires de bornes de recharge des véhicules électriques. Il s'agirait en ce sens de coordonner l'action des collectivités afin d'une part d'éviter le développement de plusieurs offres isolées, et d'autre part d'établir un réseau de bornes répondant véritablement aux besoins des utilisateurs ;
- Afin d'ajuster cette stratégie de déploiement des bornes, une étude des flux actuels et futurs pourrait être réalisée ;
- Un travail sur l'interopérabilité des titres et cartes d'abonnement sera également nécessaire, afin que les utilisateurs puissent passer d'un prestataire d'une collectivité à l'autre sans aucune difficulté. Le PNR en tant que coordinateur ainsi que les Syndicats d'énergie, en pointe sur la question, auront un rôle-clé sur ce point.

Plusieurs partenariats sont déjà à l'étude, en particulier :

- La signature d'une convention-cadre de partenariat avec ENEDIS (ex-ERDF), qui permettrait de servir la mise en œuvre de certaines des actions citées ci-dessus (notamment le déploiement des infrastructures de recharge) ;
- Une éventuelle adhésion du Parc à Lorraine Mobilité Electrique, échelon régional du réseau AVERE (collectivités et acteurs de l'électromobilité). Cette association a pour but de fédérer les acteurs locaux de l'électromobilité, afin d'accompagner le développement des projets et organiser la coopération entre les parties prenantes.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.3**RÉDUIRE LES BESOINS EN MOBILITÉ DES HABITANTS**

Autre levier sur lesquels repose la stratégie TEPCV en matière de mobilité : la réduction des besoins en déplacement est un moyen puissant pour diminuer les consommations d'énergie (et les dépenses) liées aux transports. Cela passe notamment par le développement des infrastructures numériques.

ACTION 4.3.1 Accompagner l'évolution des modes de vie et développer les services numériques pour réduire les déplacements domicile-travail

La principale alternative aux déplacements domicile-travail ou domicile-études reste l'utilisation des moyens numériques. On peut distinguer deux groupes de solutions qui ne nécessitent pas le même niveau d'intervention :

- Le développement des pratiques « à domicile » : télétravail, visioconférence, e-learning... Dans ce cas, le développement du très haut débit (prévu sur le territoire pour 2022) sera le principal vecteur de progression de ces alternatives aux déplacements.
- La multiplication des espaces de coworking nécessite quant à elle un véritable travail de développement (trouver des locaux, les équiper, etc.) et d'animation en partenariat avec une collectivité et, par exemple une Chambre de Commerce d'Industrie (CCI).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.4**VALORISER ET RENFORCER L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS EXISTANTE**

Comme le montre le diagnostic, il y a une forte dépendance à la voiture sur le territoire du PNR Lorraine : les habitants du Parc se déplacent beaucoup en voiture, en particulier pour leurs trajets domicile-travail, ce qui favorise un phénomène de précarité important.

Le transport est une compétence très partagée et les opérateurs sont nombreux : trains nationaux et régionaux, bus nationaux et départementaux, transports locaux à la demande, urbains, suburbains...

Certaines Communautés de communes ont pris la compétence transports et ont développé des services complémentaires aux offres proposées par les autres autorités organisatrices. L'idée est de rendre la chaîne de déplacements la plus simple possible pour l'usager en passant facilement d'un mode de déplacement à un autre.

ACTION 4.4.1 Développer l'intermodalité des modes de transport sur le territoire

L'intermodalité est un concept qui implique l'utilisation de plusieurs modes de transports au cours d'un même déplacement. La multimodalité désigne, quant à elle, la présence de plusieurs modes de transports différents entre deux lieux. On parle de multimodalité entre deux lieux si on peut les relier par des trajets empruntant des modes de transports différents.

Plusieurs participants ont, lors de la Conférence des Territoires du 30 juin, relevé qu'il y avait un enjeu important sur le territoire à favoriser l'intermodalité des différents types de transport sur le territoire et ainsi permettre à chaque habitant d'utiliser différents modes de transports lors de leurs déplacements, et éviter un usage trop intensif de la voiture. Les

participants ont notamment fait remarquer qu'il y avait un réseau ferroviaire local assez dense qu'il s'agit aujourd'hui de valoriser et de promouvoir dans l'optique d'une intermodalité accrue à l'échelle du territoire lorrain.

La Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson en lien avec le Conseil Régional a développé une gare multimodale, et lance actuellement un Plan Global de Déplacement.



**ACTION
ENGAGÉE**

La Communauté de communes du Bassin de Pompey propose une offre de transports collectifs par bus importante et connectée à celle de la Métropole de Nancy. L'aménagement d'un pôle d'échange multimodal est prévu d'ici 2030.

Enfin, la Communauté de communes du Pays de Commercy a un projet de gare multimodale autour duquel serait assuré la correspondance entre les liaisons de bus et les navettes TGV. Des locaux à vélos y seront installés.

5. RENFORCER L'APPUI ET L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS ET DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



LES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- **L'énergie est un poste de dépenses important pour les collectivités, et notamment pour les communes.** Selon l'étude des Conseillers en Énergie Partagés (CEP) de l'ADEME Lorraine sur le patrimoine des collectivités, ce sont les bâtiments qui constituent le plus gros poste de dépenses en moyenne. En revanche, on constate que **l'éclairage public est une dépense loin d'être négligeable pour les communes les plus petites** : 35% de la consommation d'énergie pour les communes de moins de 200 habitants.

Répartition des postes de consommation (% de kWh) par taille de commune

Communes (habitants)	Eclairage public (%)	Bâtiment (%)	Véhicules (%)
0 à 200	35	65	0
200 à 1000	25	74	1
1000 à 2000	22,5	77	0,5
2000 à 10000	15	84	1
moyenne	17	82	1

Source ADEME Lorraine. Étude conseillers en énergie partagé. Juillet 2015.

Consommation moyenne en kWh/m ² /an		
Normes	RT2012 neuf	65
	BBC rénovation 2020	104
Types de bâtiments	Bâtiments administratifs	135
	Equipements socio-culturels	141
	Autres	167
	Ecoles	173
	Equipements sportifs	248

- **Un manque d'information des collectivités** sur les possibilités d'intervention sur leur patrimoine (bâti, éclairage) : tant sur le potentiel d'action (gisements d'économies d'énergie) que sur les solutions existantes (financements, conseils et accompagnement, etc.).
- **L'intervention de Conseillers en Énergie Partagée sur plusieurs secteurs du Parc** : Communauté de communes du Val de Moselle, Pays Terres de Lorraine. Ces conseillers, mutualisés entre communes de moins de 10 000 habitants et recrutés avec l'aide de l'ADEME, accompagnent les collectivités dans l'optimisation de leurs consommations énergétiques (diagnostics, plans d'économie, etc.). A ce jour, la majeure partie du périmètre TEPCV n'est donc pas couverte par un Conseil en énergie partagé.

- ▶ **L'engagement du Parc sur la question de l'éclairage public**, est renforcé par le partenariat avec l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes) signé en 2015 et le Syndicat d'Électricité de Meurthe-et-Moselle signé en 2016. Des séances d'informations sont régulièrement organisées.
- ▶ **L'exemplarité des collectivités est essentielle**. Dans l'optique de mobiliser l'ensemble des acteurs (entreprises, habitants, associations) dans la démarche TEPCV, l'engagement des communes et Communautés de communes à agir sur leur propre patrimoine a valeur d'exemple et de catalyseur. Par ailleurs, l'engagement des collectivités à agir sur leur patrimoine propre va au-delà de l'aspect symbolique : ce sont à la clé des économies réalisées et la stimulation de l'activité économique locale.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET CHANTIERS PRIORITAIRES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 5.1

ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI ET DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La rénovation du patrimoine public (communes, communautés de communes) est l'une des priorités de la démarche TEPCV. Elle a valeur d'exemple de la puissance publique vis-à-vis des autres acteurs (entreprises, habitants), mais vise aussi à dégager des marges financières pour les collectivités, et ce dans un contexte budgétaire contraint. Selon l'ADEME, les dépenses d'énergies représentent en moyenne 10% du budget de fonctionnement des communes, et davantage dans les communes les plus rurales : le potentiel d'économies est donc important.

CHANTIER PRIORITAIRE : ACTION 5.1.1

Développer les démarches d'audits énergétiques et de conseils auprès des collectivités locales

Si l'optimisation énergétique du patrimoine public est un enjeu fort pour les collectivités, celles-ci ne disposent pas toujours des ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour mener à bien leurs projets. La démarche TEPCV est donc l'opportunité de mutualiser les efforts pour aller en ce sens, en particulier à destination des communes les plus petites.

Les outils et dispositifs mutualisés à envisager sont nombreux :

- Formation d'un groupement de commande pour la réalisation d'audits énergétiques pour les communes ou EPCI volontaires ;
- Étudier les pistes pour que toutes les communes éligibles (<10.000 habitants) bénéficient de l'intervention d'un Conseiller en Énergie Partagé (CEP) : constitution d'une équipe de CEP intervenant sur l'ensemble du territoire, mutualisation avec les territoires voisins, etc. ;
- Valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) au moyen d'une mutualisation entre communes et EPCI ayant mené des actions de réduction des consommations d'énergie.

CHANTIER PRIORITAIRE : ACTION 5.1.2

Réduire les consommations d'énergie de l'éclairage public et améliorer la qualité de l'environnement nocturne

Après la consommation d'énergie dans les bâtiments, l'éclairage public est le second poste de dépenses énergétiques pour les communes. La part de ces dépenses est inversement proportionnelle à la taille de la commune : ce sont les plus petites qui paient le plus. Le PNRL et les CC partenaires ont ainsi choisi d'en faire une priorité de leur action : de nombreuses initiatives ont déjà vu le jour depuis 2012.


**ACTION
ENGAGÉE**

Les financements TEPCV ont déjà permis au PNRL et aux Communautés de communes :

- D'organiser des réunions d'information et de sensibilisation des communes en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Électricité de Meurthe-et-Moselle (SDE 54) ;
- De mettre en place d'un dispositif d'aide aux collectivités pour la maîtrise des dépenses pour l'éclairage public. Les actions éligibles à l'aide financière doivent répondre à deux critères :
 - Une division par 2 des consommations énergétiques sur la partie rénovée (objectif de 50% d'économies réalisées) ;
 - Une réduction des nuisances lumineuses afin d'améliorer la qualité de l'environnement nocturne et favoriser la biodiversité.

Les travaux d'amélioration doivent être accompagnés d'un diagnostic énergétique permettant de comprendre la politique communale en matière d'éclairage public, notamment les économies d'énergies réalisées et la réduction de la pollution lumineuse.

Dans le cadre de ce dispositif, 34 communes se sont engagées à réaliser des travaux de modernisation au cours de l'année 2016, et 29 d'entre elles participeront au concours « Villes et villages étoilés » organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN). En 2015, 4 communes du PNRL avaient déjà été labellisées « Villes et villages étoilés ».

Une communauté de communes (CC du Bassin de Pompey) s'est engagée à conduire un diagnostic énergétique pour ses 13 communes adhérentes.


**ACTION
ENGAGÉE**

Le Parc Naturel Régional de Lorraine a par ailleurs signé une convention de partenariat avec l'ANPCEN en 2015. Celle-ci prévoit notamment :

- L'organisation d'actions d'information en direction des collectivités du Parc sur les nuisances lumineuses et les enjeux liés à la qualité de vie et à la biodiversité ;
- La réalisation des diagnostics approfondis pour les communes sur la pollution lumineuse et la consommation d'énergie en vue de décerner le label « Villes et villages étoilés » ;
- La conception d'une cartographie détaillée de la pollution lumineuse sur le territoire du Parc ;
- L'information des autres publics sur la question de l'éclairage (citoyens et entreprises).


CHANTIER PRIORITAIRE : ACTION 5.1.3

Accompagner la rénovation énergétique du patrimoine bâti public

L'accompagnement des collectivités pour la rénovation énergétique de leur patrimoine et le développement des énergies renouvelables est un besoin fort qui est ressorti des entretiens avec l'ensemble des Communautés de communes. Il s'agit ici, dans la logique de la

mutualisation de l'ingénierie (action 1.2.1) et des outils (action 5.1.1), de proposer un accompagnement opérationnel (conseils techniques, financements).



Les fonds alloués dans le cadre de la reconnaissance TEPCV ont permis d'initier la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des communes et Communauté de communes pour le développement de projets d'énergies renouvelables sur les bâtiments publics.

PASSER À LA MISE EN ŒUVRE

Le Parc et ses partenaires ont déjà imaginé de nombreuses pistes pour répondre au mieux aux besoins des collectivités dans la concrétisation de leurs projets :

- Conduire des actions collectives d'information et de sensibilisation auprès des élus sur la rénovation énergétique du patrimoine bâti en partenariat avec l'ADEME, les CAUE, les EIE, etc.
- Réaliser quelques projets exemplaires de bâtiments à énergie positive en réhabilitation (rénovation thermique et production d'énergies renouvelables) ;
- Encourager la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine bâti communal ou intercommunal, et inciter à l'utilisation dispositifs ADEME permettant d'établir des priorités d'action ;
- **Élaborer un dispositif de soutien technique et financier pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités locales dans le cadre des financements TEPCV du PNRL (2^{ème} tranche de l'enveloppe financière).**

ACTION 5.1.4 Engager les collectivités locales dans des démarches pilotes et exemplaires

La réalisation de démarches exemplaires de la part de collectivités permet de montrer la voie à d'autres maîtres d'ouvrages (aménageurs, autres collectivités, particulier, etc.) et de porter un message positif et pédagogique. Il s'agit de faire la preuve par le concret que la réalisation d'un projet sobre (voire positif) en énergie est crédible, à l'échelle d'un bâtiment ou même d'un bourg.

Les actions envisagées pourraient être :

- S'investir dans l'accompagnement de quelques projets publics exemplaires de bâtiments à énergie positive (BEPOS), et en valoriser les résultats auprès des habitants et décideurs (visites pédagogiques, communication, etc.) ;
- Identifier des communes souhaitant s'engager dans une démarche de « Village à énergie positive », et les accompagner dans leur projet (formalisation d'un plan d'intervention, ingénierie de concertation, mobilisation de financements, etc.).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 5.2**DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE MOBILISATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES**

L'importance de la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, associations, habitants) a déjà été rappelée (action 1.2.2). Mais en plus de l'information et de la concertation, cet objectif vise à un soutien plus opérationnel aux initiatives des acteurs économiques, qui concourent tout à fait à l'atteinte des objectifs TEPCV.

ACTION 5.2.1 Encourager les initiatives des acteurs économiques en faveur de la transition énergétique

Le soutien aux initiatives des acteurs socioéconomiques peut prendre de nombreuses formes : appel à projet avec financements et / ou accompagnement technique à la clé, formation, organisation d'un réseau, promotion et communication, etc.

- Dans les domaines du commerce et de l'industrie, voir plus en détails l'axe n°6 « Engager le territoire dans une dynamique d'économie circulaire ».



Dans le cadre du partenariat avec le CNIDEP, des diagnostics énergétiques et environnementaux suivis de préconisations vont être proposés aux artisans du Bassin de Pompey au second semestre 2016. Les artisans seront accompagnés jusqu'à la mise en œuvre de leurs actions visant à réduire l'impact environnemental de leur activité.

- Dans le domaine agricole, plusieurs de pistes d'actions ont été évoquées dans le cadre d'une convention de partenariat passée entre le PNRL et la Chambre d'Agriculture Régionale (CRAL) :

- Soutenir les systèmes de production visant à renforcer l'autonomie énergétique et la limitation d'émission de gaz à effet de serre des exploitations agricoles. Le maintien des prairies dans les systèmes de production est notamment un objectif à poursuivre en raison de la capacité reconnue des prairies à jouer un rôle de « puits de carbone », mais également parce qu'il s'agit de la pratique culturale la plus économe en énergie ;
- Élaborer une stratégie concertée de développement de la méthanisation à partir des ressources locales, dans le respect des enjeux de biodiversité et de qualité des paysages ;
- Développer le photovoltaïque en toiture sur les exploitations agricoles : des actions de sensibilisation des exploitants pourraient être organisées en prenant appui sur des sites pilotes. La formation de groupements de commande pourrait également être une manière de maximiser la rentabilité de la démarche pour les agriculteurs ;
- Accompagner et valoriser des fermes « pilotes » dans le domaine énergétique. Quelques exploitations exemplaires en matière de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables sont identifiées. Elles pourraient être accompagnées dans leur développement pour devenir des « fermes à énergie positive » et servir d'exemples à promouvoir et essayer sur l'ensemble du territoire.

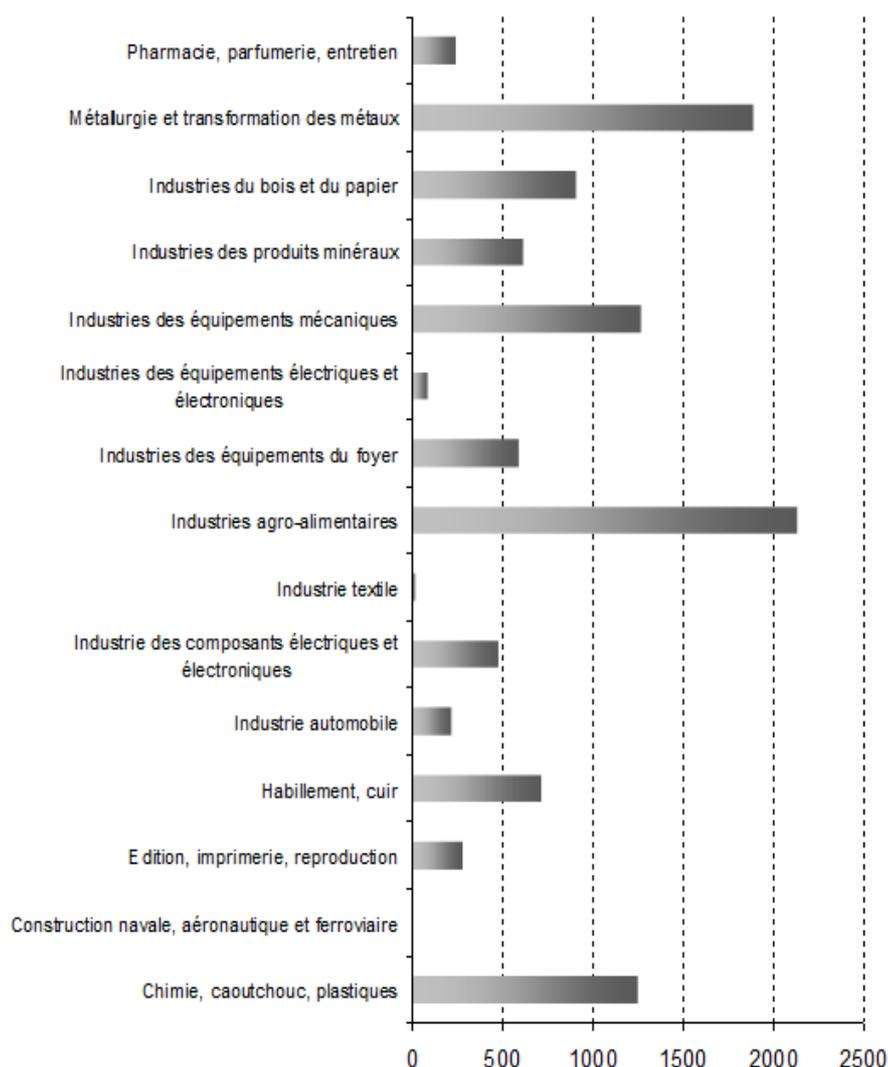
6. ENGAGER LE TERRITOIRE DANS UNE DYNAMIQUE D'ÉCONOMIE DURABLE ET CIRCULAIRE



LES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- L'industrie correspond au premier poste d'émissions de gaz à effet de serre pour le PNRL et les Communautés de communes du projet ; des industries de grande taille étant présentes sur le territoire. Ce sont les secteurs de la métallurgie et de l'agroalimentaire qui sont les plus gros contributeurs. Cette part est toutefois en diminution (de 40% à 36% des consommations totales de 2009 à 2016) à cause de la baisse de l'activité industrielle et grâce à des gains de process ou au management énergétique.

Consommation d'énergie (en GWh) du secteur industriel, par secteur d'activité



Principales industries sur le territoire TEPCV (soumises aux quotas d'émission)

Entreprises	Evolution 2010-2014
ISDND Conflans en Jarnisy	-14%
Delipapier (Frouard)	-11%
EDF (Blénod-les-Pàm)	-76%
Saint Gobain (Pàm)	-18%
Brasseries Champigneulles	30%
Moyenne	-60%

de

Source PnrL. Périmètre Plan climat 2016

- ▶ **Les déchets pour leur part représentent 1% des émissions de gaz à effet de serre du territoire**, mais ils constituent l'entrée de nombreux acteurs pour s'investir dans l'économie circulaire. En particulier, plusieurs collectivités se sont investies dans des démarches de « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet » (TZGZD) ou des projets de valorisation des déchets (études de filières, créations de plateformes de réemploi, etc.).
- ▶ **Une stratégie embryonnaire de développement de l'économie circulaire** à l'heure actuelle à l'échelle de la Région ou du PNRL. Cela se traduit par un sous-investissement de certains piliers de l'économie circulaire, comme l'écoconception, l'économie de la fonctionnalité, l'approvisionnement durable ou l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT). En revanche, **le site pilote de Bataville** (commune de Moussey), où s'est déroulée la Conférence des Territoires du 30 juin 2016, est un vecteur d'innovation et d'inspiration important en matière d'économie circulaire.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS, ACTIONS ET CHANTIERS PRIORITAIRES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 6.1

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES ÉCONOMIQUES DURABLES

S'il était besoin de rappeler cette évidence : la transition écologique ne se fera pas sans les acteurs économiques. Le secteur économique constitue naturellement un gros consommateur d'énergie et reste fortement émetteur de gaz à effet de serre. Les entreprises se trouvent ainsi au premier plan devant les enjeux environnementaux, à travers leur production de déchets, la consommation d'eau, d'énergie et de matières premières, l'effet des activités économiques (notamment dans le transport et l'industrie) sur la qualité de l'air, etc.

Mais si les entreprises font partie de l'équation, elles sont tout autant partie prenante de la solution. Elles peuvent apporter des réponses par leurs activités, actuelles ou à développer : leviers de l'économie circulaire (réemploi, recyclage, etc.), services d'efficacité énergétique,

circuits courts, écoconstruction, etc. Puisque l'économie circulaire fait l'objet de l'objectif opérationnel suivant, il s'agit ici de promouvoir le développement de nouvelles filières économiques sur le territoire : respectueuse de l'environnement, sobre en énergie et créatrice de richesse.



CHANTIER PRIORITAIRE : ACTION 6.1.1

Développer les circuits alimentaires de proximité

Le développement des circuits alimentaires de proximité est une priorité partagée par les acteurs du territoire et inscrite à ce titre dans la Charte du Parc (objectif opérationnel 3.1.2 : « Développer l'économie de proximité »).

L'enjeu pour le territoire est multiple :

- Économique : relocalisation de l'offre alimentaire, soutien à l'économie locale et à l'agriculture, maintien des commerces de proximité et de l'emploi...
- Alimentaire : accès à tous à des produits locaux, amélioration de la qualité de l'offre
- Éducatif : sensibilisation à la consommation de proximité, à la saisonnalité...
- Environnemental : lutte contre le gaspillage alimentaire...

Depuis plusieurs années, les actions se multiplient : groupement de commande pour l'approvisionnement de la restauration hors domicile, expérimentation sur l'approvisionnement local des collèges du Val de Lorraine, construction d'une cuisine centrale sur le Bassin de Pompey, réseau des Boutiques du Parc...

Les acteurs du territoire ont aujourd'hui la volonté de passer d'une logique d'actions ponctuelles à une véritable stratégie de développement et d'accompagnement de ces circuits de proximité à l'échelle de plusieurs intercommunalités. Cette ambition s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Charte du Parc naturel régional de Lorraine.

Lancement d'une étude relative au développement des circuits alimentaires de proximité à l'échelle du Saulnois.

Cette étude traduit la volonté de la Communauté de Communes du Saulnois (CCS) de renforcer son action dans le domaine des circuits-courts afin de contribuer au maintien de la diversité, de la qualité et de la valeur ajoutée de son agriculture.

Sur la base d'un état des lieux, un plan d'actions organisé autour de 4 axes a été défini en lien avec les acteurs locaux, dont le Parc, partenaire actif de la démarche :

Axes de travail	Actions à mettre en œuvre
Pisciculture	1. Création d'un atelier de transformation collectif
	2. Mise en place d'un produit phare identitaire « carpe frite »
Arboriculture	3. Création d'un collectif « vergers »
	4. Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration des Vergers (OPAV)



Ovins viande	5. Organisation d'une journée d'information sur l'élevage ovin viande en Agriculture Biologique
Commercialisation	6. Organisation d'une rencontre producteurs/professionnels de l'alimentation du Saulnois
	7. Lancement d'une mission d'animation commerciale

Certaines actions seront développées par la CCS en collaboration avec des partenaires identifiés à l'horizon 2016-2017 :

- La journée d'information sur l'élevage ovin bio sera principalement menée par les Agrobiologistes de Lorraine (CGA), habitués à organiser ce type d'action.
- La rencontre producteurs / professionnels de l'alimentation sera mise en place avec l'appui du Parc qui a déjà mené une action similaire sur la partie Ouest de son territoire en 2015.

Les actions se rapportant à la pisciculture et à l'arboriculture feront l'objet d'un accompagnement supplémentaire par le bureau d'études Ecozept. Enfin, le volet « animation commerciale » sera engagé à une échéance plus lointaine.



A l'échelle de la zone Ouest du Parc : lancement d'une démarche expérimentale autour du développement et de l'accompagnement des circuits alimentaires de proximité.

Cette démarche, pilotée par le Parc et le PÉTR du Val de Lorraine, porte sur le territoire de quatre intercommunalités :

- Trois Communautés de communes du Val de Lorraine : le Chardon Lorrain, le Bassin de Pompey et Seille et Mauchère ;
- Une Communauté de communes limitrophe : le Val de Moselle.

Les partenaires de ce projet sont : les Communautés de Communes, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, le PÉTR du Val de Lorraine, la Maison Territoriale pour l'Emploi et la Formation du Val de Lorraine, les Chambres d'Agriculture, le Groupement d'Action Locale (GAL) Ouest PNRL et le Parc.

Au cours du premier semestre 2016, une enquête sur les pratiques de consommation et les orientations de la demande en matière de produits locaux a été menée. Elle a permis de mettre en évidence le potentiel de développement des circuits de proximité ainsi que des pistes d'actions concrètes afin de faciliter l'accès aux produits locaux, comme le renforcement et la structuration de la communication sur l'offre, la création d'un point de vente collectif, la mise en place de marchés fermiers, etc.

PASSER A LA MISE EN ŒUVRE 

Afin de poursuivre la démarche engagée, les partenaires ont demandé à ce que le Parc et le PETR pilotent, dans les prochains mois, les étapes suivantes :

- 1) **Étape 1** : Réalisation d'un état des lieux partagé des circuits de proximité et des attentes locales.

Cet état des lieux portera sur différents axes d'analyses :

- **L'offre alimentaire locale.** Objectifs principaux : dresser un panorama de la production locale et repérer des producteurs susceptibles d'être intéressés par la création de nouveaux canaux de commercialisation ;
- **Les circuits de proximité existants** sur le territoire ;
- **La Restauration Hors Domicile (RHD).** Objectifs principaux : qualifier et quantifier la demande des établissements de la RHD, mieux connaître les possibilités d'introduction de produits locaux et/ou bio et de mise en place de démarches d'approvisionnement local ;
- **Les attentes des collectivités.**

- 2) **Étape 2** : Construction d'une stratégie de développement et d'accompagnement des circuits alimentaires de proximité

- 3) **Étape 3** : Mise en place d'actions concrètes (phase opérationnelle)

ACTION 6.1.2 Promouvoir la création « de filières vertes »

Le PNRL recouvre un territoire riche en : ressources naturelles, productions agricoles, biodiversité au sens large (espèces et paysages, écosystèmes), etc. L'une des principales missions du Parc est la préservation de ce patrimoine naturel, par l'approfondissement des connaissances, la formation et l'animation, la mise en œuvre de mesures agro-environnementales...

L'objectif de cette action est d'aller plus loin : créer, à partir de ce patrimoine, de la richesse à travers la mise en place de filières durables et le développement des métiers de l'économie verte. Le Parc est déjà positionné dans cette optique, grâce au travail de sa Chargée de mission « développement de filières économiques durables ». Les services Développement économique des Communautés de communes sont aussi de précieuses ressources pour travailler en ce sens.



Création d'une filière de valorisation et commercialisation du foin des prairies remarquables du Parc naturel régional de Lorraine

Les prairies recouvrent 15% du territoire du PNRL, dont 13% en patrimoine remarquable. Pourtant, elles sont presque partout en léger déclin au profit des surfaces de cultures. Il est donc essentiel que les prairies puissent également être valorisées, constituant par la même une source complémentaire de revenus pour les exploitants.

Dans ce sens un projet expérimental de valorisation et commercialisation du foin des prairies remarquables du Parc naturel régional de Lorraine en direction des animaleries et des parcs animaliers de la Région est engagé avec une dizaine d'agriculteurs.

PASSER A LA MISE EN ŒUVRE

Le PNRL et ses partenaires visent également, à moyen terme, le développement de nouvelles filières dans le domaine de l'écoconstruction en particulier :

- Engagement dans un projet de programme INTERREG de valorisation et restauration des murs de pierres sèches, de développement d'une filière économique, de formation des professionnels et de promotion des techniques d'écoconstruction (programme dans le quel le PNRL est partenaire opérateur et le CAUE de Meurthe-et-Moselle partenaire méthodologique)
- Engagement dans un projet de programme INTERREG « défi-laine » de valorisation de la laine de mouton, avec un volet consacré au développement de matériaux isolants pour la construction et d'expérimentation sur un bâtiment pilote à Bataville.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 6.2

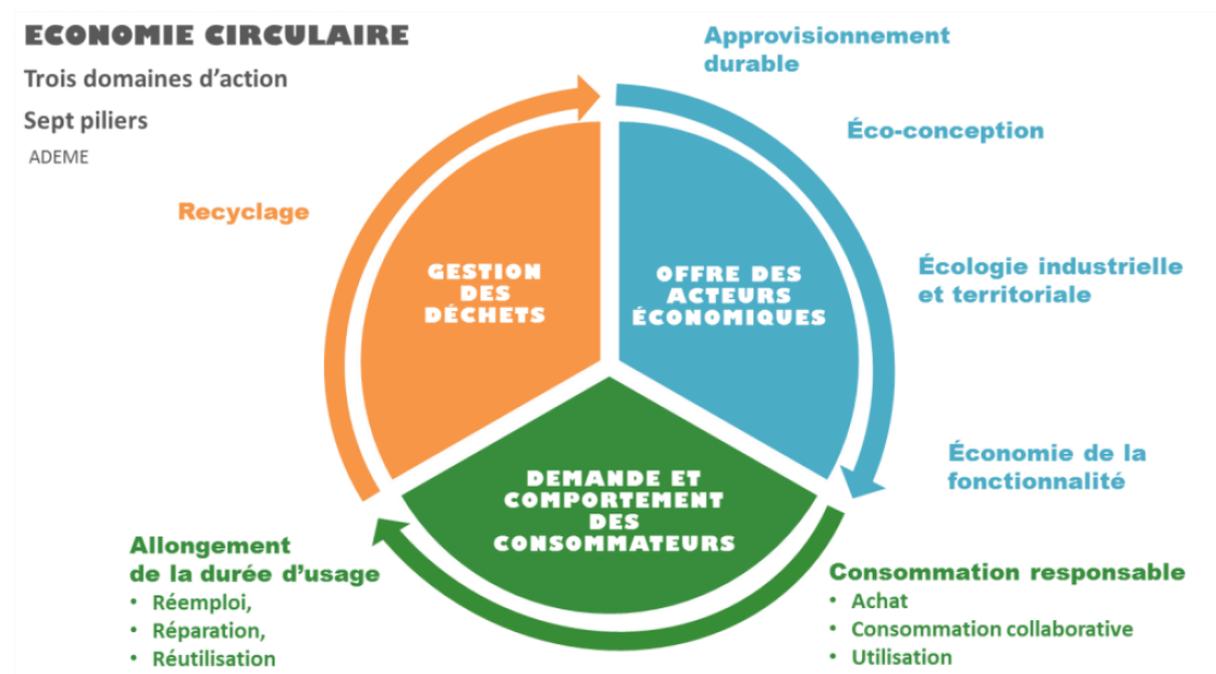
PROMOUVOIR LES OPÉRATIONS PILOTES DANS LE DOMAINE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire a pour objectif de créer et promouvoir des activités économiques préservant les ressources en s'inspirant des écosystèmes naturels. Elle a pour objectif le développement d'une économie dont l'impact est positif d'un point de vue économique (création de valeur, d'emplois), mais aussi social et environnemental.

Selon la définition retenue par l'ADEME, l'économie circulaire repose sur les 7 piliers suivants :

- L'approvisionnement durable (consommer moins de ressources, produites durablement)
- L'écoconception (l'utilisation de ressources et matières moins impactantes pour l'environnement)
- L'écologie industrielle et territoriale (lire plus bas)
- L'économie de la fonctionnalité (proposer des services d'usage - comme la location et le partage - plutôt que l'achat)
- La consommation responsable
- L'allongement de la durée d'usage (qui intègre réemploi, réparation et réutilisation)
- Le recyclage

Ces sept piliers se répartissent en 3 domaines d'action, représentés ci-dessous, qui renvoient aux différents groupes d'acteurs que sont les consommateurs, les acteurs économiques et ceux de la gestion des déchets.



L'économie circulaire s'inscrit complètement dans les objectifs d'une démarche TEPCV : la sobriété en énergie et en ressources couplée à la création de valeur sur le territoire. C'est pourquoi le PNRL et ses partenaires ont souhaité y consacrer cet objectif opérationnel.



CHANTIER PRIORITAIRE : ACTION 6.2.1

Promouvoir les démarches d'écologie industrielle et territoriale

Pilier territorial de l'économie circulaire (voir paragraphe précédent), l'écologie industrielle territoriale (EIT) y occupe une place significative : elle permet d'optimiser les modes de productions et de réduire la pression sur les ressources (énergie, eau, matières premières).

L'EIT répond bien aux enjeux de transition écologique et de développement des territoires, dans une approche innovante, systémique et transversale.

Au-delà, l'EIT a pour objectif d'enclencher un passage à l'action, c'est-à-dire **des synergies et mutualisations entre acteurs économiques** permettant une rentabilité économique et environnementale. Les principes de l'EIT s'appliquent ainsi à l'échelle du produit, de l'entreprise, de la filière et du territoire. Tout l'enjeu de l'écologie industrielle et territoriale est ainsi de travailler à la rencontre des acteurs (par un dispositif d'intermédiation), permettant de démultiplier les opportunités de coopération et de favoriser l'émergence et à la pérennisation des projets.

Les démarches d'EIT opérationnelles peuvent déboucher sur 5 grandes catégories d'actions :

- **Bouclages internes de flux** : valorisation d'effluents, de matières combustibles, de chaleur, etc. ;
- **Synergies de substitution** : échanges de flux de matières et d'énergie entre structures. Des déchets, sous-produits, effluents ou énergies se substituent aux flux habituellement utilisés ;
- **Synergies de mutualisation** : mutualisation de services ou moyens par des structures pour produire, par exemple de la vapeur, ou encore collecter et traiter certains déchets. Ces pratiques permettent de rationaliser les moyens mis en œuvre et de réaliser des économies d'échelle ;
- **Partage de ressources ou d'équipements** : des chaudières ou des stations d'épuration, peuvent par exemple être partagées dans certaines conditions réglementaires. Cela s'applique également aux ressources « humaines » (emplois partagés), et aux immobilisations : salles de réunion, lieux de stockage, etc. ;
- **Nouvelles activités innovantes** : les chaînes de valeur économiques peuvent parfois révéler des manques et donc des opportunités d'activités en circuit court (nouveau produit ou service).

Le secteur industriel représente encore 16,5% des emplois sur le périmètre du PNRL, même si cette part connaît un léger déclin. La mutualisation des ressources peut donc constituer une véritable opportunité pour les acteurs industriels d'optimiser leurs modèles, mais aussi de créer de nouvelles activités.

Dans le cadre de la démarche TEPCV, le Parc et ses partenaires souhaitent donc accompagner les projets en cours de développement. Deux sites pilotes en particulier sont déjà identifiés pour engager une démarche d'écologie industrielle :

- La communauté de communes du Bassin de Pompey, engagée dans l'écologie territoriale et industrielle avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale ;
- Le site de Bataville, dans le cadre de la démarche de développement économique et patrimoniale du site conduite par la Communauté de communes du Pays des étangs et ses partenaires en lien avec le bureau d'études Notre Atelier Commun. Le projet pourrait contribuer à la définition d'une nouvelle identité du site, avec le développement d'un écosystème innovant.
- ▶ D'autres territoires pourraient s'engager afin d'expérimenter des approches comparatives et créer des partenariats entre les entreprises des territoires.

ACTION 6.2.2 Soutenir les territoires qui s'engagent dans des démarches Zéro Déchet

Les démarches « Zéro Déchet » sont portées par des collectivités dans une optique de promotion de l'économie circulaire, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces).

L'objectif de ces démarches est pluriel :

- Réduire toutes les sources de gaspillage (« à la source ») ;
- Donner une seconde vie aux produits (réemploi) ;
- Recycler tout ce qui est recyclable.

Les territoires engagés dans cette démarche ont été reconnus par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie par le biais de deux appels à projets (2014 et 2015). Au total, ce sont 153 territoires lauréats, rassemblant plus de 7,5 millions d'habitants, qui se sont engagés à réduire de plus de 10 % de leurs déchets. Cela correspond à plus de 240 000 tonnes évitées et 43 millions d'euros d'économies par an.



A ce jour sur le périmètre du Parc, deux territoires pilotes sont engagés dans une démarche Zéro Gaspillage - Zéro Déchet : le Pays de Sarrebourg et la Communauté de communes du Chardon Lorrain.

Les actions mises en œuvre dans ce cadre sont par exemple :

- La mise en place d'un « accueil réemploi » avec permanence par l'association Emmaüs, dans chaque déchetterie du Pays de Sarrebourg ;
- La création d'une ressourcerie sur la CC du Chardon Lorrain. Une action similaire est portée par ailleurs par la CC du Pays de Commercy sur la commune de Vignot ;
- Le lancement d'une étude pour la réduction du nombre de collectes de déchets sur la CC du Chardon Lorrain (action financée par l'ADEME).

ACTION 6.2.3 Encourager l'initiative et la créativité des acteurs locaux pour développer des projets innovants en matière d'économie circulaire

L'économie circulaire ne se limite pas à l'optimisation et la mutualisation de flux ou produits entre acteurs économiques existants. Elle est aussi source de création d'activités nouvelles et d'emplois locaux pour les acteurs du territoire. Dans ce cadre, les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sont par exemple particulièrement en pointe : associations, sociétés coopératives (SCOP et SCIC), entreprises d'insertion, etc.

A ce jour, deux projets sont déjà identifiés et devraient recevoir le soutien des partenaires de la démarche TEPCV :

- La création d'un « Fab Lab » dans le domaine de l'éco-design à Bataville par l'association APEDEC. Un Fab Lab (laboratoire de fabrication) est un espace ouvert au public où il est mis à sa disposition divers outils (mécaniques, numériques) voire des conseils pour la conception et la réalisation d'objets ;

- L'ouverture d'un atelier d'éco-ameublement et d'un espace dédié à l'accueil d'artisans d'arts dans le domaine du travail du bois et des métaux est également en projet sur le site de Bataville (association la Chaussure Bataville).

PASSER A LA MISE EN ŒUVRE

Les actions du Parc et de ses partenaires en faveur du développement de ces initiatives pourraient être très diverses, en lien avec les acteurs en prise avec le sujet (Chambres des métiers et de l'artisanat, Chambres de commerce et d'industrie, Conseil Régional,...) :

- Recenser les initiatives existantes et les acteurs engagés dans le domaine de l'économie circulaire ;
- Organiser une mise en réseau ou la rencontre de porteurs de projets afin de favoriser les synergies ;
- Financer en partie le développement d'un projet innovant ;
- Accompagner des porteurs de projets dans l'identification d'une chaîne de valeur et / ou dans la définition d'un modèle économique ;
- Promouvoir les initiatives nouvelles (trophées, communication, etc.).

RETOUR D'EXPERIENCE de la conférence des Territoire du PnrL du 30 juin : LE PÔLE DECHETS DU PAYS DE SARREBOURG

Le Pays de Sarrebourg est composé de 6 communautés de communes et regroupe 65 000 habitants. Il a été labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage. La fermeture du centre d'enfouissement de Hesse a été à l'origine du regroupement des 6 communautés de communes pour une entente sur le traitement des déchets. Entre 2009 et 2014, le territoire a assisté à une baisse de 65% des ordures ménagères, à une augmentation du compostage, et une densification du réseau de déchetteries. Le passage à la redevance incitative a été essentiel dans cette évolution mais d'autres actions ont aussi favorisé ce phénomène notable.

3 exemples d'actions portés par le Pays :

- Promotion des couches lavables :

Ce projet est né de la volonté d'un habitant du territoire qui souhaitait créer une entreprise de couches lavables. Un partenariat avec la crèche municipale de Sarrebourg a été monté. Les couches jetables représentent un volume de stockage important sur le territoire : 7% des déchets enfouis sont des couches. La microentreprise s'occupait de la fabrication et du lavage des couches. L'utilisation des couches lavables n'est pas encore généralisée par les parents mais quelques-uns s'en servent depuis le début de la démarche.

- Promotion du réemploi en partenariat avec Emmaüs

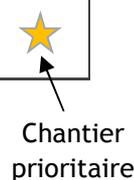
260 tonnes de déchets sont détournés et réutilisés par an. Des agents Emmaüs sont présents dans les déchetteries pour regarder le contenu des déchets et récupérer ce qui est encore en état. Cela a permis la création d'un chantier d'insertion et la création de 20 emplois. Une étude est en cours autour de récupération de l'électroménager et la récupération des vélos.

- Aires de compostage en pieds d'immeubles avec les habitants volontaires :

Cette action vise à développer le compostage en pied d'immeuble en mutualisant les infrastructures. Les bénévoles font l'accueil, assurent l'ouverture du composteur le samedi matin entre 11 et 12h. Cela permet la rencontre des voisins qui ne se connaissaient pas auparavant et la réappropriation de l'espace, des communs. Les habitants ont le sentiment d'agir pour l'environnement et de participer au réaménagement de leur cadre de vie. Les composteurs d'immeubles sont clôturés pour éviter les nuisances. Le compost est réutilisé dans les massifs présents aux pieds des immeubles.

ANNEXES

AXE STRATÉGIQUE	
OBJECTIF OPÉRATIONNEL	Action



1. Tableau de synthèse de la stratégie TEPCV du PnrL et des 8 Communautés de Communes

1. STRUCTURER UNE GOUVERNANCE PÉRENNE POUR DEVENIR UN TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE	
1.1 ELABORER LA GOUVERNANCE DE LA STRATÉGIE TEPCV AVEC LES 8 INTERCOMMUNALITÉS PARTENAIRES	1.1.1 Animer un Comité de Pilotage Territorial d'élaboration et de suivi de la stratégie TEPCV
	1.1.2 Identifier sur chaque action du TEPCV les rôles et engagements des acteurs
	1.1.3 Mettre en place un outil partagé de suivi des actions engagées à l'échelle du PNRL : Climat Pratic
1.2 ANIMER LA STRATÉGIE POUR FAIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE UN PROJET CITOYEN	1.2.1 Coordonner les acteurs et renforcer l'accompagnement des projets
	1.2.2 Développer des actions de sensibilisation, d'éducation et de participation des habitants
1.3 ARTICULER LA STRATÉGIE TEPCV AVEC LES PROJETS VOISINS	1.3.1 Coordonner les projets du TEPCV du PNRL et des Communautés de Communes avec les collectivités voisines
2. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN COHÉRENCE AVEC LES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ ET DE PAYSAGE	
2.1 ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES DIFFÉRENTES FILIÈRES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES	2.1.1 Conduire des études de filières sur potentiel et les conditions de développement des différentes énergies renouvelables adaptées aux enjeux du territoire et à ses ressources 
	2.1.2 Mettre en place des outils de financements participatifs pour soutenir les projets d'énergies renouvelables 
	2.1.3 Constituer une structure territoriale dédiée à la production d'énergies renouvelables
2.2 SENSIBILISER LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES	2.2.1 Conduire des actions de sensibilisation et d'éducation en direction des habitants
	2.2.2 Créer un espace dédié à la découverte et à l'éducation aux énergies renouvelables et à leurs métiers

3. MAITRISER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PATRIMOINE BÂTI	
3.1 RENFORCER L'ACCÈS A L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS POUR STIMULER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT	3.1.1 Développer les programmes territoriaux de rénovation énergétique de l'habitat
3.2 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT DANS LE DOMAINE ÉNERGÉTIQUE	3.1.2 Favoriser la couverture progressive du territoire en Plateforme Locale de Rénovation Énergétique (PLRE) ★
3.3 AMPLIFIER LES DÉMARCHES DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE	3.3.1 Développer les actions de sensibilisation et d'éducation sur la maîtrise de l'énergie en direction des habitants
3.4 DÉVELOPPER DES SOLUTIONS ADAPTÉES A LA RÉNOVATION DE L'HABITAT TRADITIONNEL LORRAIN	3.4.1 Promouvoir la rénovation énergétique et patrimoniale de la maison lorraine ★
4. DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES ET SOLIDAIRES	
4.1 DÉVELOPPER LES LIAISONS DOUCES	4.1.1 Poursuivre les aménagements pour terminer les liaisons manquantes des Véloroutes et Voies vertes et y développer le tourisme durable
	4.1.2 Favoriser les mobilités douces quotidiennes
4.2 FAIRE CONNAITRE ET RENFORCER LES SERVICES ALTERNATIFS A LA VOITURE	4.2.1 Développer les services de covoiturage
	4.2.2 Initier des projets de mobilité alternative et solidaire ★
	4.2.3 Développer l'électromobilité sur le territoire
4.3 RÉDUIRE LES BESOINS EN MOBILITÉ DES HABITANTS	4.3.1 Accompagner l'évolution des modes de vie et développer les services numériques pour réduire les déplacements domicile-travail
4.4 VALORISER ET RENFORCER L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS EXISTANTE	4.4.1 Développer l'intermodalité des modes de transport sur le territoire

5. RENFORCER L'APPUI ET L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS ET DES ACTEURS ECONOMIQUES DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE		
5.1 ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	5.1.1 Développer les démarches d'audits énergétiques et de conseils auprès des collectivités locales	★
	5.1.2 Réduire les consommations d'énergie de l'éclairage public et améliorer la qualité de l'environnement nocturne	★
	5.1.3 Accompagner la rénovation énergétique du patrimoine bâti public	★
	5.1.4 Engager les collectivités locales dans des démarches pilotes et exemplaires	
5.2 DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE MOBILISATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES	5.2.1 Encourager les initiatives des acteurs économiques dans en faveur de la transition énergétique	
6. ENGAGER LE TERRITOIRE DANS UNE DYNAMIQUE D'ÉCONOMIE DURABLE ET CIRCULAIRE		
6.1 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES ÉCONOMIQUES DURABLES	6.1.1 Développer les circuits alimentaires de proximité	★
	6.1.2 Promouvoir la création de filières vertes	
6.2 PROMOUVOIR LES OPÉRATIONS PILOTES DANS LE DOMAINE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	6.2.1 Promouvoir les démarches d'écologie industrielle et territoriale	★
	6.2.2 Soutenir les territoires qui s'engagent dans des démarches Zéro Déchet	
	6.2.3 Encourager l'initiative et la créativité des acteurs locaux pour développer des projets innovants en matière d'économie circulaire	

2. Acteurs ayant participé au module du Forum dédié à la rénovation du patrimoine bâti

- PNR Lorraine
- Région Grand Est
- Département de la Meuse
- CC du Chardon Lorrain
- CC du Pays des étangs
- CC du Saulnois
- Commune d'Ajoncourt
- Commune de Boncourt
- Commune de Labry
- Commune de Lindre-Basse
- Commune de Mamey
- CAUE 54
- Lorraine Qualité Environnement
- Fédération Française du Bâtiment
- CAPEB Meuse
- Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle
- Espace Info Énergie Ouest 54
- SAVECOM
- ENGIE
- ERDF
- Réseau Rural
- Auxilia

3. Acteurs ayant participé au module du Forum dédié au développement des énergies renouvelables

- PNR Lorraine
- Région Grand Est
- CC du Bassin de Pompey
- CC du Chardon Lorrain
- CC du Saulnois
- CC du Val de Moselle
- Commune de Bruville
- Commune de Château-Salins
- Commune de Pont-à-Mousson
- Commune de Saint-Julien-les-Gorze
- Commune de Ville-sur-Yron
- École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires
- ERDF
- Auxilia

4. Compte-rendu des ateliers participatifs du Forum du 12 mai 2016, à Chambley, dans le cadre de la stratégie TEPCV du PNRL et des 8 Communautés de communes partenaires

COMPTE RENDU DE L'ATELIER « MAITRISER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI »

I. ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

- **La rénovation énergétique des logements, un enjeu prioritaire pour agir massivement sur les réductions de consommation d'énergie**

La majorité des logements sur le territoire du TEPCV ont été construits avant 1974. Malgré les nombreuses actions engagées par les collectivités, les entreprises et les habitants depuis plusieurs décennies pour améliorer la performance énergétique de l'habitat, le chantier demeure immense pour réduire de manière massive la consommation énergétique des logements. Les logements construits avant 1974 consomment plus de 300 kWh/m²/an. Cette consommation énergétique source de précarité pour près d'un 1/3 des ménages peut être divisée par 5 dans le cadre d'une rénovation globale comme en témoigne l'expérience de SAVECOM, société coopérative d'intérêt collectif qui intervient dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique du Pays de Commercy et du Sud Meusien.

- **Simplifier et renforcer les dispositifs d'aides aux particuliers, pour stimuler la réalisation de travaux de rénovation**

Une multiplicité d'acteurs et de dispositifs interviennent dans le domaine de la rénovation énergétique. Cette diversité de structures de conseils et d'aides financières gagnerait en lisibilité et en facilité d'accès pour les habitants si ces services étaient davantage coordonnés.

L'accès à l'information et les conseils aux particuliers doivent être encore renforcés. A titre d'exemple, l'EIE du Val de Lorraine / Terres de Lorraine reçoit en moyenne 1200 personnes sur une année. Les profils très différents des personnes accueillies nécessitent une adaptation à chaque situation et d'y consacrer un temps suffisant (ex : personnes avec un fort potentiel financier qui ont des demandes de conseils très spécialisés ou personnes en situation de précarité pour lesquelles il existe parfois peu de solutions).

Les délais de traitement des dossiers de demandes de subvention ou de prêts ou encore le versement des aides sont souvent trop longs (délais de 9 mois voir 1 an dans certains cas) ce qui pénalise la réalisation des projets de rénovation.

Les partenariats avec les organismes bancaires ne sont pas suffisamment développés dans le cadre des opérations de rénovation de l'habitat.

Même s'il existe des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire, les moyens mis en œuvre ne sont actuellement pas suffisants pour répondre à cette problématique majeure.

La recherche d'entreprises locales susceptibles de répondre aux besoins de travaux des particuliers est souvent complexe ; de plus, les particuliers n'ont pas toujours la disponibilité ni la capacité d'assurer la coordination des différentes entreprises intervenant sur une rénovation globale.

La réalisation d'études thermiques approfondies suivi par l'engagement d'une maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux est une garantie pour un résultat final de qualité. Le constat actuel est que cette approche de performance énergétique est très insuffisamment mise en œuvre dans les pratiques de rénovation des logements engagés par les habitants, faute de connaissance ou moyens appropriés.

- **Sécuriser l'engagement des entreprises du bâtiment et accompagner la montée en compétence des professionnels sur les questions énergétiques**

Les délais de versement des subventions dans le domaine de l'habitat sont souvent longs, ce qui implique un allongement des délais de paiement des entreprises pouvant générer des difficultés de trésorerie.

Une coordination efficace des différents corps de métiers du bâtiment sur les chantiers est une condition favorable à la réalisation de travaux performants sur un plan énergétique.

Les entreprises du bâtiment connaissent un contexte économique difficile et n'ont pas toujours la capacité, ni le temps de mettre en place des plans de formation.

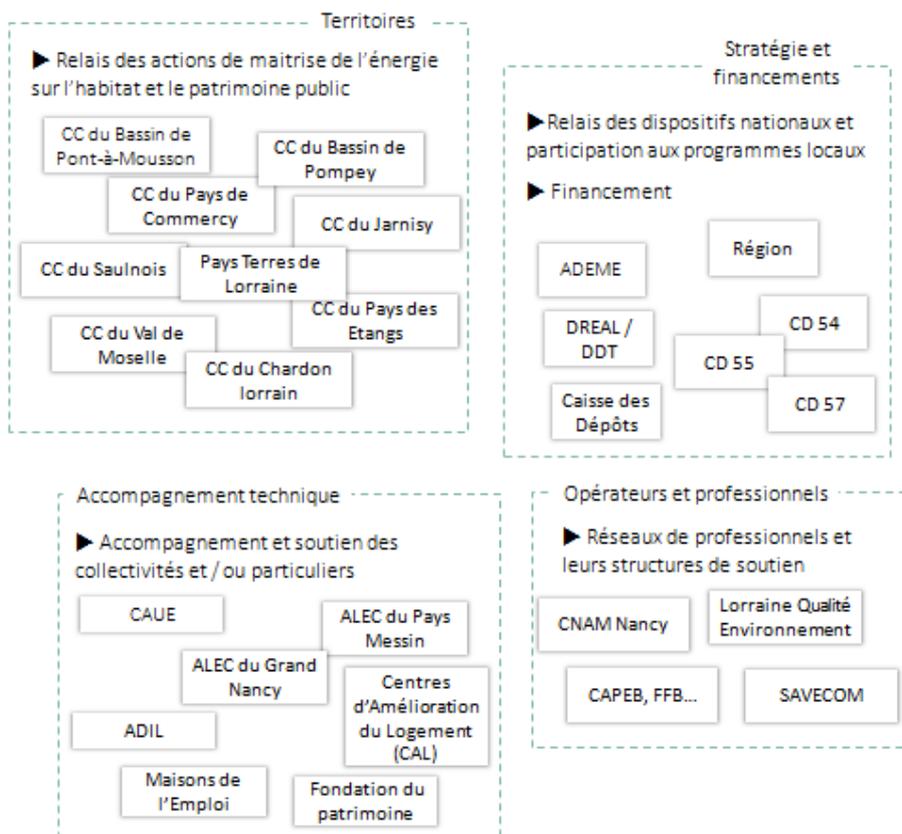
II. LES ACTEURS CONCERNÉS



MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PARC BÂTI



ACTEURS



III. PROPOSITIONS D' ACTIONS À DÉVELOPPER :

- Favoriser la couverture du territoire en plateformes locales de rénovation énergétique (PLRE)

Pour répondre aux constats et enjeux évoqués précédemment, la mise en œuvre de « plateformes locales de rénovation énergétique » peut constituer une réponse adaptée à la problématique de chaque territoire.

Inscrites dans la loi de transition énergétique de 2015, les plateformes locales de rénovation énergétique sont des outils soutenus par l'ADEME et la Région et se développent dans de nombreux territoires TEPCV.

Les principaux objectifs d'une PLRE :

- Stimuler la demande en rénovation énergétique du patrimoine bâti en renforçant la coordination des dispositifs de conseils et d'aides financières auprès des habitants (notion de guichet unique). Dans ce sens, les PLRE permettent de lutter plus efficacement contre la précarité énergétique.
- Structurer l'offre des professionnels locaux du bâtiment en adéquation avec les besoins et spécificités de rénovation de l'habitat local.
- Favoriser la mise en relation entre les particuliers (ou les collectivités) et les entreprises du bâtiment du territoire.
- Mobiliser de nouveaux partenariats, par exemple les réseaux bancaires ou les fondations privées.

Ces démarches partenariales de PLRE élaborées avec l'ensemble des acteurs locaux concernés par les enjeux de rénovation énergétique (collectivités locales, EIE, CAUE, CAL, CCI, Chambre des métiers, maisons territoriale de la formation et de l'emploi, fondations, associations, ...) prennent des formes et des objectifs différents selon les territoires.

Le territoire du PNRL est déjà partiellement couvert par des PLRE portées par des acteurs différents :

- La PLRE sur le Pays de Commercy et le Pays Barrois avec la SCIC SAVECOM
- La PLRE de Terres de Lorraine est portée par le Pays avec les CC ainsi que par la Maison territoriale de la formation et de l'emploi (volet formation des professionnels du bâtiment dans le cadre d'une démarche de gestion territoriale et prévisionnelle des emplois et des compétences)
- La PLRE du Pays de Sarrebourg est portée par la CC de Sarrebourg-Moselle-Sud et par la Maison territoriale de la formation et de l'emploi de Moselle Sud (volet formation des professionnels du bâtiment dans le cadre d'une démarche de gestion territoriale et prévisionnelle des emplois et des compétences -GPTEC). Sur ce volet « formation », les actions engagées concernent par exemple l'habilitation RGE ; les entreprises des CC du Saulnois et du Pays des Étangs sont concernées.

A titre d'information complémentaire, la MTEF du Val de Lorraine dans le cadre d'une démarche de GPTEC souhaiterait engager des partenariats avec les organisations et les professionnels du bâtiment en vue d'organiser des actions formations adaptées aux besoins des entreprises et du territoire (zone ouest du TEPCV) ; il pourrait s'agir d'organiser des formations directement sur des chantiers de rénovation en interprofession ou d'aider à l'élaboration de

clauses sociales dans les marchés publics des collectivités pour intégrer un volet formation des professionnels du bâtiment et des chantiers pilotes.

L 'exemple de la PLRE SAVECOM est présenté par ses dirigeants présents lors de l'atelier :

La Plateforme locale de rénovation énergétique initiée par SAVECOM depuis plusieurs années sur le Pays de Commercy et le Pays Barrois développe des services innovants pour renforcer l'accompagnement des habitants et des entreprises dans la réalisation de rénovations énergétiques très performantes.

SAVECOM est une SCIC qui regroupe tous les acteurs de la rénovation énergétique de l'habitat (collectivités locales / professionnels du bâtiment / usagers des logements / énergéticiens / partenaires du développement local / banque / salariés).

La PLRE SAVECOM propose un service complet pour les particuliers et les collectivités (audit énergétique, maîtrise d'œuvre, engagement de performance énergétique, coordination des partenaires locaux, des professionnels du bâtiment et des dispositifs de financement).

La PLRE SAVECOM propose notamment les services suivants aux particuliers :

- Mise en place d'un « interlocuteur unique » pour renseigner et accompagner les particuliers. Une fiche de renseignement commune à l'ensemble des partenaires du territoire (EIE, CAUE 55, CG 55, CAL, EPCI, etc.) a été créée. En fonction du projet de rénovation et du type de dispositif prioritaire, un des partenaires est identifié comme chef de file de l'accompagnement du particulier.
- Les délais de traitement de dossiers sont largement raccourcis : une première réponse est apportée au particulier dans un délai de 5 jours suite à un 1^{er} contact ; l'accord des subventions peut être obtenu dans un délai de 3 semaines à 1 mois suite au dépôt du dossier.
- Réalisation d'un audit énergétique approfondi permettant de définir les types de travaux à privilégier et les gains financiers et énergétiques à réaliser. SAVECOM garanti la performance énergétique après travaux avec l'installation d'un boîtier électronique de contrôle de la consommation journalière chez le particulier.
- Au final, la garantie des réductions de dépenses énergétiques, croisée avec les subventions obtenues et le prêt bancaire engagé permet au particulier d'établir un prévisionnel précis du financement des investissements et de la durée d'amortissement des travaux réalisés.

Pour les entreprises, SAVECOM présente les intérêts suivants :

- Constitution de groupement d'entreprises pour répondre à la globalité des travaux à engager par les particuliers ou les collectivités.
- Création d'un cadre juridique pour les entreprises en groupement de commande, notamment pour apporter la garantie décennale.
- Paiement rapide des entreprises : les particuliers peuvent payer les entreprises avant le versement des subventions par l'obtention d'un prêt bancaire à un taux de 0.95 %.

Démarches à engager pour structurer le territoire du TEPCV en plateforme(s) locale(s) de rénovation énergétique.

Le territoire du TEPCV du PNRL n'est pas actuellement structuré en PLRE.

Seules les CC du Saulnois et du Pays des Étangs, à travers la contribution de la Maison Territoriale de la Formation et de l'emploi de Moselle-Sud à la PLRE de la CC de Sarrebourg sont concernées, et cela uniquement sur le volet formation des entreprises du bâtiment.

Si une démarche de plateforme locale de rénovation énergétique s'engageait sur le territoire du TEPCV, il conviendrait d'avoir une approche différenciée entre la zone Ouest et zone Est, et probablement élaborer deux projets de PLRE.

Néanmoins, des partenariats pourraient être envisagés entre des structures des deux territoires, comme les MTEF de Terres du Lorraine, du Val de Lorraine, et de Moselle Sud qui travaillent déjà en réseau sur certains projets.

Il est proposé de poursuivre la réflexion sur cette démarche de PLRE en organisant un groupe de travail avec les différents partenaires concernés. Ce groupe de travail pourrait également associer les 3 PLRE déjà existantes (citées ci-dessous) afin de mieux connaître leur fonctionnement, les moyens mis en œuvre, les résultats obtenus et les collaborations possibles.

- **Renforcer les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique :**

Malgré les nombreuses actions engagées au niveau national et local, la précarité énergétique demeure une problématique majeure, qu'il convient d'appréhender en inventant des réponses et des dispositifs complémentaires adaptés aux réalités des territoires. Cette précarité touche particulièrement les personnes âgées.

Plusieurs idées sont évoquées, comme la mise en place de dispositifs financiers d'aide à la rénovation avec des remboursements de prêts différés sur la vente du bien.

Pour les maisons de grande de taille occupées par des personnes âgées, des modèles de rénovation qui partagent les volumes en créant un deuxième logement pour accueillir un public jeune pourraient être étudiés ; cette démarche serait particulièrement adaptée à la ferme lorraine.

- **Développer des solutions adaptées à une rénovation énergétique performante, économique et patrimoniale de l'habitat traditionnel des villages lorrains.**

La recherche de solutions performantes et innovantes pour la rénovation énergétique de la maison lorraine est un enjeu pour la préservation du patrimoine bâti traditionnel, pour résorber la vacance de maisons de centre-bourg, limiter l'étalement urbain ainsi que pour lutter contre la précarité énergétique des personnes qui y résident.

SAVECOM a travaillé sur des modèles de rénovation de la maison lorraine qui permettent d'atteindre un très haut niveau de performance énergétique (proche du passif), en préservant le caractère patrimonial de l'habitat.

Aussi, il conviendrait d'identifier et de promouvoir des opérations exemplaires de rénovation thermique et patrimoniale de la maison lorraine pour communiquer sur ces actions et faire partager ces « bonnes pratiques » auprès des habitants.

Des expérimentations de rénovation thermique et patrimoniale sur des typologies de maisons lorraines pourraient être modélisées afin de concevoir des projets reproductibles permettant de réduire les coûts d'études et de travaux.

- **Soutenir la rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités locales**

La rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités locales revêt un enjeu en termes d'économies financières pour les collectivités locales, mais également d'exemplarité vis-à-vis des habitants.

Aussi, il convient de renforcer les démarches d'accompagnement des collectivités locales pour une rénovation énergétique globale du patrimoine bâti.

Des actions collectives d'information et de sensibilisation auprès des élus locaux sur la rénovation énergétique du patrimoine bâti en partenariat avec l'ADEME, les CAUE, les EIE pourraient être développées.

Les démarches d'audit et de conseils énergétiques sur la globalité du patrimoine communal sont nécessaires pour orienter les choix des communes. La mise en place d'un service mutualisé de type Conseiller en Énergie Partagé pourrait être étudié. Des dispositifs d'audit énergétiques financés par l'ADEME existent également.

Enfin, la mise en place d'un dispositif d'aide financière pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique et l'installation d'énergies renouvelables sur le patrimoine communal ou intercommunal pourrait être proposée dans le cadre des fonds du TEPCV du PNRL.

Par ailleurs, il est proposé d'expérimenter sur des chantiers publics l'organisation d'actions de formation des professionnels de bâtiment dans le cadre des clauses sociales des marchés publics.

COMPTE - RENDU DE L'ATELIER : DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN COHÉRENCE AVEC LES ENJEUX NATURELS ET PAYSAGERS

I. DIAGNOSTIC

- **Actualisation du diagnostic**

Les éléments du diagnostic datent de 2008 et mériteraient d'être actualisés. Un atlas sur le potentiel géothermique a été réalisé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières. L'observatoire régional de l'énergie (OREL) met des données à disposition des territoires, pour les aider à actualiser leur diagnostic et des études de potentiel sont actuellement en cours au niveau de la Région Grand-Est.

Exemples de sites de production non pris en compte :

- La centrale solaire photovoltaïque de Rosières-en-Haye ;
- Le foyer d'accueil La Chaumière de Vilcey-sur-Trey est chauffé grâce à 50 sondes géothermiques verticales ;
- Une filière bois s'est constituée à l'initiative de la Communauté de communes du Bassin de Pompey ;
- Des travaux sont actuellement en cours pour valoriser le biogaz de l'installation de stockage des déchets non dangereux sur Pont-à-Mousson ;

- Des initiatives de microcentrales hydroélectriques en cohérence avec les enjeux de biodiversité ont été entreprises sur la rivière Moselle, sur le territoire du Bassin de Pompey.

- **État des lieux par type d'énergies renouvelables**

Le développement de la **méthanisation** n'a pas été aussi dynamique qu'espéré. La France sera loin de l'objectif des 1500 méthaniseurs en 2020 ; le tout dans un contexte difficile pour l'élevage.

A l'avenir, la cogénération serait réservée pour les plus petites unités, et l'injection pour les plus grandes unités, notamment pour des raisons de coût de raccordement et de capacité d'accueil du gaz. Le développement de petits projets à la ferme est difficile, peu ou pas rentable pour l'instant mais cela évolue. Un taux de retour sur investissement de plus de 7 ans empêche très souvent l'implication des banques, qui restent à convaincre sur ces sujets.

À noter également qu'un projet de réglementation est en cours sur les cultures dédiées. Actuellement et à titre d'exemple, 15 à 20% de maïs approvisionne l'unité expérimentale de l'ENSAIA (École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires).

Le développement de l'**éolien** fait face à de nombreuses contraintes (militaires...), et la population est très difficile à convaincre également. La sensibilisation sur les énergies renouvelables est à accentuer. Mieux associer les citoyens au financement est aussi une piste d'action pour faire accepter les projets.

Enfin est évoquée l'expérimentation du Pays Terres de Lorraine, sur un **cadastre solaire** communal permettant de définir les zones les plus propices, un peu à l'exemple des centrales villageoises de la Région Rhône-Alpes.

Certaines filières ont souffert de manque de communication (par exemple les **pompes à chaleur**), et d'autres de baisses brutales des aides (solaire photovoltaïque par exemple). De nombreuses contraintes existent, par exemple pour les pompes à chaleur sur nappes, l'Agence Régionale de Santé n'yest pas favorable.

- **Conclusion**

Il est rappelé l'importance de concilier le développement des énergies renouvelables avec celui de l'économie locale.

En termes de prospective, une idée de lecture est suggérée, le scénario « Afterres 2050 » : afterres2050.solagro.org

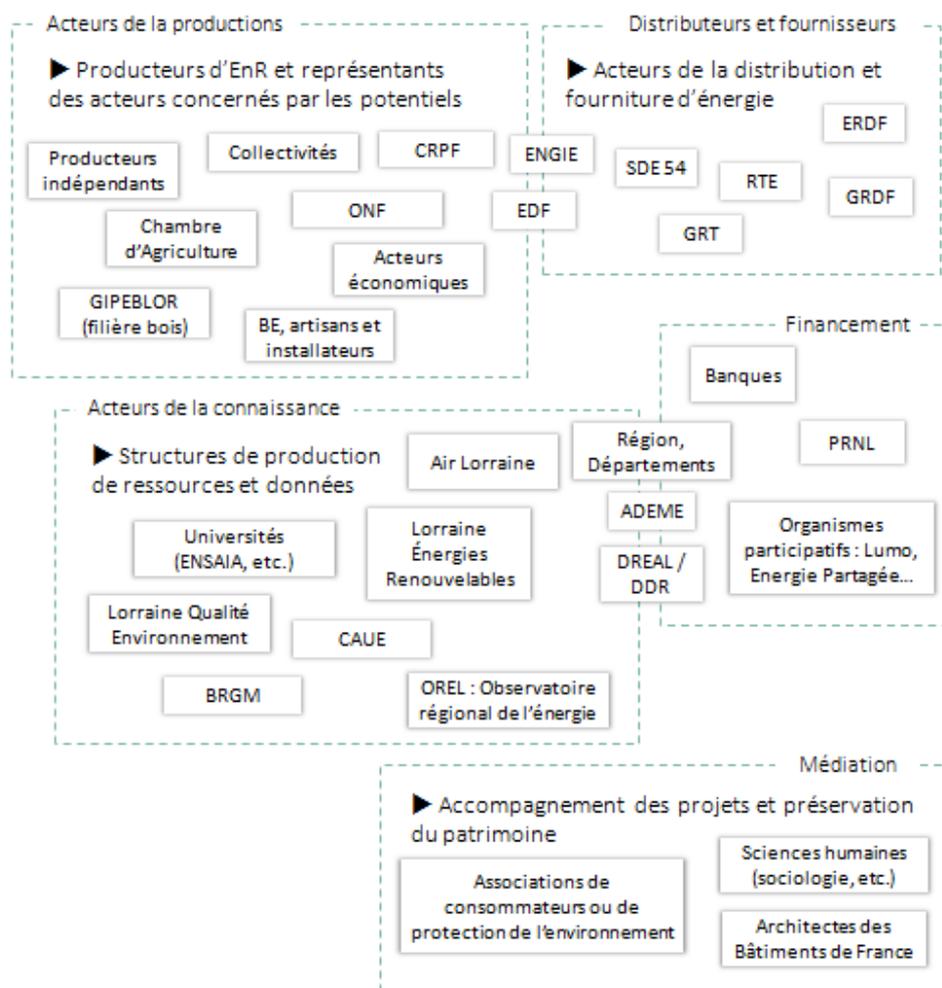
II. LES ACTEURS CONCERNÉS



EXPLOITER LES RICHESSES ÉNERGÉTIQUES LOCALES



ACTEURS



III. PROPOSITIONS D' ACTIONS À DÉVELOPPER :

- **Mettre en place des outils de gestion et de financement innovants :**

La question du financement de la transition énergétique est un enjeu majeur ; en complément des dispositifs nationaux et régionaux dont la pérennité doit être consolidée, des solutions de financements innovants alliant acteurs publics et privés peuvent être imaginés localement :

- Mettre en place ou s'appuyer sur une plateforme de financement participatif pour les petits projets ;
- Développer la gestion coopérative des unités de production d'énergie renouvelable (exemple : centrales photovoltaïques villageoises de Rhône Alpes) ;

- Monter une Société d'Économie Mixte pour produire des énergies renouvelables et réinjecter l'argent dans des projets de rénovation thermique de bâtiments.
- **Faciliter et accompagner le développement des filières d'énergies renouvelables**
 - Réaliser des études de potentiels, notamment sur la méthanisation et le solaire : travailler sur le cadrage des réalisations, les conditions, les leviers et les freins pour être opérationnel ; et pas simplement une étude de potentiels qui risque de rester sans suite ;
 - Dans le domaine de la méthanisation, prendre un positionnement sur la valorisation de l'énergie sur le territoire (injection du biogaz des unités de méthanisation ou valorisation de la chaleur localement,...) ;
 - Développer l'exemplarité des Collectivités (effet levier sur les habitants) ;
 - Sensibiliser et effectuer des médiations en amont des projets pour expliquer (exemple : coupes pour la filière bois-énergie) ;
 - Faire cohabiter les projets qui permettent l'autoconsommation et ceux qui revendent l'énergie sur le réseau.
- **Expérimenter des démarches pilotes**
 - Réaliser un cadastre solaire sur une ou plusieurs communes pilotes pour définir les toitures les plus favorables au développement du photovoltaïque ;
 - Expérimenter un village à énergie positive (exemple : Ognéville, expérimentation en cours avec l'ENSAIA et l'ESSTIN) ;
 - Développer l'agroforesterie, le taillis courte rotation en agroforesterie (7/10 ans, logique non forestière). Des expériences sont pratiquées au Lycée agricole de Pixérécourt. Il faudra notamment savoir anticiper les freins (plantations proches de drains...).

5. La Pré-stratégie TEPCV du PNR Lorraine et des 8 CODECOMS Engagées

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS				
	ACTIONS 2015	ACTIONS PREVISIONNELLES 2016-17 <i>(en italique : les actions à affiner avec les partenaires)</i>	BENEFICIAIRES	PILOTAGE DE L'ACTION	FICHE ACTION AVRIL 2015
A.4 Réduire l'impact énergétique et écologique des activités humaines	A.41 Réaliser des diagnostics énergie-environnement d'entreprises artisanales en partenariat avec le CNIDEP (expérimentation sur un territoire Meurthe et Mosellan)	A.42 Diagnostics énergie-environnement d'entreprises artisanales (développement du programme sur d'autres territoires volontaires en partenariat avec le CNIDEP) <i>A.43 Réduire l'impact énergétique et écologique des zones d'activités</i>	A.41 : Communautés de communes en Meurthe-et-Moselle <i>A.43 : Communes et Intercommunalités</i>	Intercommunalités et PNRL (A.41) Intercommunalités et PNRL (A.42) <i>Intercommunalités avec accompagnement PNRL (A 43)</i>	A.41, A.42 (1 seule fiche)
A.5 Réduire les émissions de gaz à effet de serre des transports et développer les mobilités douces		A.51 Aider à mettre en place des services de mobilité alternative pour les habitants (autopartage, location de vélos à assistance électrique...) : A.511 Mobilité solidaire sur le Chardon lorrain A.512 Développer les mobilités durables sur le Pays de Commercy (plateforme de co-voiturage sur territoire sud meusien et lien avec l'agglomération nancéienne et aménagement d'un pôle multimodale - gare de Commercy) A.52 Développer les liaisons douces : A.521 Développer une véloroute reliant les Côtes de Moselle aux Côtes de Meuse A.522 Étude de définition d'un réseau de voies douces maillant le territoire de la Communauté de communes du	A.51 : habitants et entreprises A.52 : habitants	Communauté de communes du Pays de Commercy (A.512) Communauté de communes du Chardon Lorrain (A.511, A.521) Communauté de communes du Val de Moselle (A.522, A.523)	A.511 A.512 A.513 A.521 A.522 A.523

		Val de Moselle A.523 Création d'une passerelle de mobilité douce entre Novéant-sur-Moselle et Corny-sur-Moselle			
AXE B : DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES ET SENSIBILISER AUX ECONOMIES D'ENERGIE					
AXES STRATEGIQUES	ACTIONS				
	ACTIONS 2015	ACTIONS PREVISIONNELLES 2016-17 <i>(en italique : les actions à affiner avec les partenaires)</i>	BENEFICIAIRES	PILOTAGE DE L'ACTION	FICHE ACTION AVRIL 2015
B.1 Encourager et accompagner le développement des ENR	B.11 Accompagner des projets innovants en matière d'agroforesterie et de bois énergie B.12 Accompagner le développement de l'hydro électricité (étude de faisabilité de projets de microcentrales hydro électriques)	B.13 : Accompagner le développement de micro unités de production d'EnR à destination des particuliers et des communes. Conduire une expérimentation pour installer des panneaux solaires photovoltaïques sur les églises B.14 Définir une stratégie concertée de développement de la méthanisation prenant en compte les potentialités, les enjeux et les contraintes spécifiques du territoire. B. 15 Soutenir les micro-projets d'ENR et d'économie circulaire (plate-forme de financement participatif. (cf. C.22)	Communauté de communes du Jarnisy (B.11) Communes identifiées (B.12, B.16) Collectivités et particuliers (B.13) Agriculteurs et collectivités (B.14) Collectivités et acteurs économiques (B.15)	PNRL et Communauté de communes du Jarnisy (B.11, B.14, B.15) PNRL et communes (B.12) PNRL et Communauté de communes du Chardon lorrain (B.13)	B.11 B.12 B.13 B.14 B.15
B.2 Sensibiliser les publics aux ENR et aux économies d'énergie	B. 21 Sensibiliser les jeunes aux métiers des énergies renouvelables (phase 1) - accueil pédagogique de	<i>B. 22 Sensibiliser les jeunes aux métiers des énergies renouvelables (phase 2) - création d'un cycle de découverte professionnelle des</i>	<i>Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson : site Pilote à la Maison des énergies de la centrale photovoltaïque de</i>	Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson en partenariat avec PNRL (B21 & B 22) et Lorraine Energies renouvelables	B.21, B.22 (1 seule fiche)

	scolaires sur un site pilote (acquisition de matériels pédagogiques : maquettes, films / animation du site)	<i>métiers des ENR en partenariat avec le Rectorat et Université Lorraine</i> <i>- Pôle d'accompagnement de développement des EnR</i>	Rosières-en-Haye (B.22)		
AXE C : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE					
AXES STRATEGIQUES	ACTIONS				
	ACTIONS 2015	ACTIONS PREVISIONNELLES 2016-17 <i>(en italique : les actions à affiner avec les partenaires)</i>	BENEFICIAIRES	PILOTAGE DE L'ACTION	FICHE ACTION AVRIL 2015
C.1 Promouvoir des démarches territoriales d'écologie industrielle	C. 11 Expérimenter une démarche d'écologie industrielle sur un site pilote. Etude visant à la définition d'une nouvelle identité de site et d'un éco système innovant	<i>C. 12 Expérimenter une démarche d'écologie industrielle sur un site pilote. Etude visant à l'intégration économique et écologique du site dans son environnement et la réduction des impacts des activités présentes</i>	Communauté de Communes du Pays des Étangs : site pilote de Bataville (C.11, C.12)	Communauté de Communes du Pays des Étangs et PNRL (C.11, C.12)	
C.2 Accompagner et sensibiliser les initiatives innovantes en matière d'économie circulaire	C21. Soutenir la création d'un Fab lab sur le thème de l'écoconception à Bataville (achat de matériels, animation, structuration d'un réseau, analyse du gisement de déchets pouvant alimenter le Fab lab) C.22 Création d'une ressourcerie en déchèterie de Vignot	C. 23 Soutenir les projets innovants en matière d'économie circulaire et d'ENR : plate-forme de financement participatif. (Cf action B.17) <i>C.24 Accompagner les ambassadeurs du tri pour les activités pédagogiques et mutualiser leurs outils</i>	Communauté de Communes du Pays des Étangs, site pilote de Bataville (C.21) Particuliers, communes et intercommunalités (C.22, C.23, C.24).	Association APEDEC (C.21) Communauté de communes du Pays de Commercy (C.22) PNRL (C.23, C.24)	C.21 C.22 C.23
C.3 Accompagner le développement des circuits courts	C.31 Animer et développer le réseau des boutiques du Parc	<i>C.32 Favoriser la mise en place des circuits courts alimentaires sur la zone ouest du PnRL</i>	Particuliers, artisans, commerçants (C.31) <i>Usagers de la restauration collective, agriculteurs (C.32)</i>	PNRL (C.31) <i>PNRL, Communautés de communes, Paysan Bio</i>	C.31 C.32

				Lorrain, Chambres d'Agriculture (C.32)	
AXE D : CONSOLIDER LA STRATEGIE, LA GOUVERNANCE PARTAGEE ET LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE					
AXES STRATEGIQUES	ACTIONS				
	ACTIONS 2015	ACTIONS PREVISIONNELLES 2016-17 <i>(en italique : les actions à affiner avec les partenaires)</i>	BENEFICIAIRES	PILOTAGE DE L'ACTION	FICHE ACTION AVRIL 2015
D1. Structurer, animer et pérenniser la démarche « Territoire à énergie positive pour la Croissance Verte »	<p>D.11. Accompagner la consolidation de la stratégie, de la gouvernance du projet TEPCV et sa mise en œuvre opérationnelle (prestation d'étude)</p> <p>D.12 S'articuler avec les autres territoires à énergie positive (Pays Terres de Lorraine, Cœur de Lorraine, Sarrebourg Moselle Sud)</p>	<p>D.13. Animer la démarche TEPCV : organisation d'action de sensibilisation, d'information, d'accompagnement des communes et des intercommunalités (formation-action, visites d'expériences innovantes, échanges entre les territoires sur les sites pilotes du Parc dans le domaine des EnR, de l'économie circulaire, de efficacité énergétique).</p>	Intercommunalités et partenaires du Projet TEPCV (D.1, D.2, D.3)	PNRL en lien avec les intercommunalités partenaires (D.11, D.12, D.13)	D.11 D.13

6. Le programme de la conférence des territoires du 30 juin

| 9 h

>> Accueil

| 9 h 30

>> Mot d'accueil

Roland Gillot, président de la communauté de communes du Pays des étangs

>> Introduction de la journée

Christian Guirlinger, président du Parc naturel régional de Lorraine, conseiller régional et Président de la commission Environnement du conseil régional du Grand Est

| 9 h 45

>> Les chiffres clefs de l'évolution du territoire depuis 2010 sur les enjeux énergétiques et climatiques

Jean-Marc Gaulard, chargé de mission Energies du Parc naturel régional de Lorraine

| 10 h 00

>> La labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) du PnrL et des 8 communautés de communes partenaires

Le projet TEPCV et les premières actions conventionnées avec l'Etat

Rémy Hamant, vice-président du Parc naturel régional de Lorraine et témoignages d'élus locaux

La stratégie Territoire à Energie Positive à moyen et long termes

Martin Rault, chef de projets du bureau d'étude Auxilia

| 11 h 15

>> Pause-café

| 11 h30

>> Financements participatifs et citoyens : des solutions innovantes pour investir et s'investir dans le développement des énergies renouvelables

Alexandre Raguet, président de Lumo France - conseils en ingénierie financière de la transition énergétique

Sophie Badoil, sociétaire de la Centrale Villageoise Photovoltaïque de la communauté de communes de Condrieu (Rhône)

| 12 h 30

>> Repas

| 14 h

>> Le paysage comme outil de la transition énergétique

Régis Ambroise, président du collectif Paysages de l'après-pétrole

Une centrale photovoltaïque sur un bâtiment industriel à Bataville

Jean-Paul Leroy, maire de Moussesey et dirigeant de la société Logistique du Pays des Étangs

| 14 h 45

>> Ateliers thématiques (au choix)

Atelier 1

Maîtriser les consommations énergétiques du patrimoine bâti

La plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat et le Conseil en Energie Partagé du Pays Terres de Lorraine

Thomas Bailly, chef de projets Transition, Pays Terres de Lorraine

Des solutions pour la rénovation énergétique et écologique de la maison traditionnelle lorraine

Isabelle Blondey, propriétaire d'une maison d'hôtes à Viéville-sous-les-Côtes

Guillaume Matthäus, conseiller info-énergie, Lorraine Energies Renouvelables

Atelier 2

Développer les énergies renouvelables en cohérence avec les enjeux de paysage et de biodiversité

Le parc éolien de la Grande-Fosse dans le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, un projet réalisé avec des financements citoyens

Bernard Maetz, maire de la Grande-Fosse et vice-président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Les Centrales Villageoises Photovoltaïques du Parc naturel régional du Pilat, un projet collectif maîtrisé par les communes et les habitants

Sophie Badoil, chargée de mission Energie du Parc naturel régional du Pilat

Atelier 3

Engager le territoire dans une dynamique d'économie circulaire

« Les déchets de nos voisins peuvent devenir nos ressources », écologie territoriale et industrielle : exemple de la zone d'activité de Villers-Saint-Paul (Oise)

Frédéric Linget, chef de projets au bureau d'étude Auxilia

EHPAD Zéro Déchet en Moselle, une ferme au cœur de la maison de retraite

Frédéric Linget, chef de projets au bureau d'étude Auxilia

Présentation de projets conduits par le Pôle Déchets du Pays de Sarrebourg, territoire engagé dans une démarche labellisée « zéro déchet »

Hyacinthe Hopfner, responsable du Pôle Déchets du Pays de Sarrebourg

| 16 h 15 / 17 h 00

>> Visite de Bataville et présentation de l'Université Foraine de Bataville

Margaux Milhade, architecte auprès de Notre Atelier Commun

Ghislain Gad, président de l'association La Chaussure Bataville

7. Glossaire

ADIL = Agence Départementale d'Information sur le Logement

ALEC = Agence Locale de l'Énergie et du Climat

ANAH = Agence Nationale de l'Habitat

ANPCEN = Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

BEPOS = Bâtiment à énergie positive

CAPEB = Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CAUE = Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CC = Communauté de Communes

CCAS = Centre Communal d'Action Sociale

CCI = Chambre de Commerce d'Industrie

CEE = Certificat d'Économies d'Énergie

CEP = Conseiller en Énergie Partagé

CFA = Centre de Formation d'Apprentis

CLER = Réseau national pour la transition énergétique

CMA = Chambre des Métiers et de l'Artisanat

COP : Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies pour le Climat

COPIIL = Comité de pilotage

CRAL = Chambre Régionale d'Agriculture

DREAL = Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EIE = Espace Info Énergie

EIT = Écologie Industrielle et Territoriale

EnR = Énergie Renouvelable

EPCI = Établissement Public de Coopération Intercommunale

ESS = Économie Sociale et Solidaire

FFB = Fédération Française du Bâtiment

FSL = Fonds de Solidarité Logement

GES = Gaz à Effet de Serre

INSEE = Institut National de la Statistique et des Études Économiques

INTERREG = Programme européen interrégional

LTECV = Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte

OPAH = Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OPAV = Opération Programmée d'Amélioration des Vergers

PCET = Plan Climat Énergie Territorial

PDE/A = Plan de Déplacement d'Entreprise / d'Administration

PETR = Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PIG = Programme d'Intérêt Général

PLRE = Plateforme Locale de Rénovation Énergétique

PNRL = Parc Naturel Régional de Lorraine

PREH = Plan National de Rénovation de Énergétique de l'Habitat

PRIS = Point Rénovation Info Service

PTZ = Prêt à Taux Zéro

RGE = Reconnu Garant de l'Environnement

RHD = Restauration Hors Domicile

SCIC = Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SCOP = Société Coopérative Ouvrière de Production

SDE = Syndicat Départemental d'Électricité

SEM = Société d'Économie Mixte

SLIME = Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie

SRCAE = Schéma Régional Climat Air Énergie

TEPCV = Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

TEPOS = Territoire à Énergie Positive

TZGZD = Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet